

GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA (ci-après le « GACM ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. Evaluation des provisions techniques des contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (LRC et LIC VFA)

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach, VFA) s'élèvent à 118 410 millions d'euros et se décompose comme suit comme indiqué dans la note 2.7.22 des comptes consolidés :

- l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) s'élève à 111 904 millions d'euros ;
- l'ajustement au titre du risque non financier (RA) s'élève à 843 millions d'euros ;
- la marge sur services contractuels (CSM) s'élève à 5 663 millions d'euros.

La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.

- L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tels qu'exposés dans la note 2.5.5 des comptes consolidés, pour définir :
 - ✓ les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ;
 - ✓ les hypothèses techniques ;
 - ✓ les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation.
- L'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

Enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminé sur la base d'unités de couverture. Ces unités de couverture sont ajustées afin de prendre en compte le rendement attendu des éléments sous-jacents résultant d'hypothèses dites en « mode réelle ».

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (LRC et LIC VFA), comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie », nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :

- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons réalisé des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;
- nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué :
 - ✓ le dispositif des contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;
 - ✓ la documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction financière ;
- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au risque non financier et la CSM, ainsi que, le cas échéant, tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;
- nous avons testé par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses dites en « monde réel » retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ;
- nous avons réalisé des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier, le cas échéant, toute variation incohérente ou inattendue significative.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

2. Evaluation des provisions techniques des contrats emprunteurs selon le modèle général (LRC et LIC GMM)

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les passifs des contrats emprunteurs évalués selon le modèle général d'évaluation (GMM) s'élèvent à 1 784 millions d'euros, dont 238 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 810 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA), comme indiqué dans la note 2.5.5 des comptes consolidés.

La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.

- L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tels qu'exposés dans la note 2.5.5 des comptes consolidés, pour définir :
 - ✓ les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ;
 - ✓ les hypothèses techniques ;

- ✓ la détermination de la courbe des taux d'actualisation.
- L'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats « emprunteurs » selon le modèle général (LRC et LIC GMM), comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance emprunteur, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :

- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons réalisé des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;
- nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué :
 - ✓ le dispositif de contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;
 - ✓ la documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction financière ;
- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au risque non financier, ainsi que, le cas échéant, tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;
- nous avons réalisé des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier, le cas échéant, toute variation incohérente ou inattendue significative.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

3. Evaluation des passifs d'assurance sur l'automobile-corporel selon le modèle d'allocation des primes (LIC BE et RA)

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les passifs au titre des sinistres survenus au titre de la responsabilité civile relative aux dommages corporels automobile (RC Corporel Automobile) s'élèvent à 1 293 millions d'euros comme indiqué en note 2.5.5 des comptes consolidés, dont 1 252 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 41 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA).

L'évaluation de ces sinistres RC Corporel Automobile requiert l'exercice du jugement professionnel de la direction financière, et la prise en compte de l'évolution des barèmes mis en place dans l'évaluation des préjudices.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction financière, nous avons considéré l'évaluation des passifs d'assurance sur l'automobile-corporel selon le modèle d'allocation des primes (LIC BE et RA), comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés à ces contrats d'assurance, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :

- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du risque non financier (RA) liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe, liés :
 - ✓ à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
 - ✓ à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables) ;
 - ✓ aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;
 - ✓ à la documentation et aux contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- nous avons observé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ;
- nous avons apprécié la pertinence des paramètres actuariels utilisés ainsi que les hypothèses retenues au regard des pratiques de marché et du contexte économique et financier propre au groupe ;
- pour une sélection de dossiers RC Corporel Automobile, nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires et avons vérifié la conformité du dossier de sinistre au regard des règles de provisionnement et de la réglementation ;
- nous avons procédé à une évaluation indépendante de ces passifs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

4. Évaluation des placements financiers de niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.7.5 des comptes consolidés, les actifs financiers évalués à la juste valeur en niveau 3 s'élèvent à 2 803 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 565 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Comme indiqué respectivement dans les notes 2.7.2, 2.7.5 et 2.7.10 des comptes consolidés, les placements financiers immobiliers de niveau 2 s'élèvent à 1 057 millions d'euros, les immeubles de placement s'élèvent à 2 868 millions d'euros et les immeubles d'exploitation s'élèvent à 185 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation. L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Compte tenu du montant des placements financiers de niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation et de l'importance du jugement exercé par la direction financière, notamment sur la valorisation des actifs, présentés en niveau 3, établie à partir de paramètres non observables, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers de niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation, comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs retenues des placements financiers classés en niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation, nos travaux ont consisté sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :

- effectuer une revue du classement des actifs conformément à IFRS 9 et à IAS 40 ;
- prendre connaissance des méthodes de valorisation ;
- apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, et notamment évaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés mis en place par le groupe ;
- pour les produits structurés, procéder à une contre valorisation sur un échantillon de produits structurés ;
- pour les fonds, comparer les valorisations retenues avec les rapports de valorisation transmis par les sociétés de gestion d'actifs sur un échantillon de titres ;
- pour les autres typologies d'actifs financiers y compris les placements financiers immobiliers de niveau 2, les immeubles de placement et les immeubles d'exploitation, réaliser des contrôles par échantillonnage afin d'apprécier la pertinence des valorisations retenues au regard des pratiques de marché ;
- apprécier la méthodologie de hiérarchisation des actifs par niveau de juste valeur ainsi que les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur ;

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 8^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 4 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Sébastien ARNAULT

Anthony BAILLET

2024

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL



COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	3	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
Bilan Actif	3		
Bilan Passif	4		
Compte de résultat	5		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	6		
Tableau de variation des capitaux propres	7		
Tableau des flux de trésorerie	8		

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

1.1 Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	2.7.1	65	65
Autres immobilisations incorporelles		-	-
Actifs incorporels		65	65
Immobilier de placement	2.7.2	2 868	2 942
Placements financiers	2.7.3	142 605	137 947
- au coût amorti	2.7.4	19	22
- à la juste valeur par capitaux propres	2.7.5	87 014	84 793
- à la juste valeur par résultat	2.7.5	55 571	53 132
Placements des activités d'assurance		145 472	140 889
Investissements dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Actifs de contrats d'assurance	2.7.19	10	15
Actifs de contrats de réassurance	2.7.19	284	312
Actifs relatifs aux contrats	2.7.19	294	327
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2.7.10	227	219
Impôts différés actifs	2.7.12	81	58
Créances d'impôt exigible	2.7.12	15	52
Autres créances	2.7.13	379	744
Autres actifs		701	1 072
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27	251
Total actif		146 559	142 605

1.2 Bilan Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	2.7.14	1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 038	1 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		711	594
Résultats cumulés		6 699	7 197
Résultat net consolidé de l'exercice		996	828
Capitaux propres du groupe		10 684	10 897
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors groupe		7	9
Résultats cumulés hors groupe		291	155
Résultat net hors groupe		1	3
Intérêts minoritaires		299	167
Capitaux propres totaux		10 983	11 064
Provisions pour risques et charges		70	60
Dettes subordonnées	2.7.18	1 908	1 561
Dettes de financement représentées par des titres	2.7.18	511	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2.7.18	35	35
Autres dettes de financement	2.7.18	38	30
Dettes de financement	2.7.18	2 492	1 627
Passifs de contrats d'assurance	2.7.19	125 360	119 682
Passifs de contrats de réassurance	2.7.19	-	-
Passifs relatifs aux contrats	2.7.19	125 360	119 682
Instruments dérivés passifs (1)		27	70
Impôts différés passifs	2.7.12	-	-
Dettes d'impôt exigible	2.7.12	100	6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire (2)		7 145	9 230
Autres dettes	2.7.28	356	498
Comptes courants créditeurs		26	369
Autres passifs		7 654	10 172
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Total passif		146 559	142 605

(1) Ce poste présente la valorisation des contrats de swaps de devises (« Cross Currency Swaps »)

(2) Ce poste présente les dettes relatives aux opérations de mise en pension de titres et "Reverse Repos"

1.3 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	2.8.1	7 589	7 298
Charges afférentes aux activités d'assurance		- 6 430	- 6 339
Résultat net des contrats de réassurance détenus		- 74	- 34
Résultat des activités d'assurance		1 084	925
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	2.8.3	1 539	1 413
Autres produits de placement	2.8.4	3 180	4 570
Pertes de valeur liées au crédit	2.8.2	- 18	- 2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	2.8.2	- 4 335	- 5 736
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2.8.2	7	3
Résultat financier net	2.8.2	373	249
Produits des autres activités		-	7
Autres produits d'exploitation		67	62
Autres charges d'exploitation		- 153	- 136
Résultat d'exploitation courant		1 371	1 107
Autres produits		1	1
Autres charges		- 4	- 7
Résultat d'exploitation		1 368	1 101
Charges de financement	2.8.6	- 63	- 38
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		-	-
Impôt sur le résultat	2.8.7	- 309	- 232
Résultat des activités abandonnées		-	-
Résultat net		996	831
<i>Dont part du Groupe</i>		996	828
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		1	3

1.4 Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	996	831
Éléments recyclables en résultat	- 56	130
Écarts de conversion	-	-
Écarts de conversion des devises étrangères	-	-
Montant net reclassé au compte de résultat	-	-
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	- 14	3 444
Variation nette de la juste valeur	- 8	3 523
Montant net reclassé au compte de résultat	- 6	- 79
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 66	- 3 284
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	5	15
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Variation nette de la juste valeur	-	-
Montant net reclassé au compte de résultat	-	-
Impôts différés liés	20	- 45
Éléments non recyclables en résultat	172	410
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	175	425
Plus et moins-values de cession des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	6	22
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	- 3	- 6
Impôts différés liés	- 7	- 31
Total des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	116	541
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	1 112	1 371
Dont part du Groupe	1 113	1 361
Dont part des intérêts minoritaires	- 1	11

1.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats cumulés	Résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Recyclables	Non recyclables					
(en millions d'euros)									
Capitaux propres 31/12/2022	1 241	1 154	- 1 110	1 143	7 369	817	10 614	108	10 722
Affectation de résultat	-	-	-	-	817	- 817	-	-	
Distribution de dividendes	-	- 117	-	-	- 997	-	- 1 114	- 4	- 1 118
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôles	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	29	7	-	36	- 7	28
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	- 117	-	29	- 173	- 817	- 1 078	48	- 1 030
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	828	828	3	831
Autres éléments du résultat global	-	-	127	406	-	-	533	8	541
Résultat global de la période	-	-	127	406	-	828	1 361	11	1 371
Autres variations	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Capitaux propres 31/12/2023	1 241	1 038	- 984	1 577	7 197	828	10 897	167	11 064
Affectation de résultat	-	-	-	-	828	- 828	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 1 326	-	- 1 326	- 4	- 1 330
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôles	-	-	-	-	-	-	-	136	136
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	-	-	- 498	- 828	- 1 326	132	- 1 194
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	996	996	1	996
Autres éléments du résultat global	-	-	- 54	172	-	-	117	- 2	116
Résultat global de la période	-	-	- 54	172	-	996	1 113	- 1	1 112
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres 31/12/2024	1 241	1 038	- 1 038	1 749	6 699	996	10 684	299	10 983

1.6 Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	996	831
Impôts	309	232
Dotations nettes aux amortissements	8	6
Variation des dépréciations	1	-
Dotations nettes aux autres provisions	10	13
Variations de valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat (1)	- 1 160	- 2 554
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	5 650	6 017
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-	-
Corrections des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	4 508	3 482
Plus et moins-values de cession des placements financiers (1)	1	- 57
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-	-
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Plus et moins-values de cession des placements	1	- 57
Variation des créances et dettes d'exploitation	57	- 23
Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 40	13
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 23	117
Impôts nets décaissés	- 27	- 345
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 781	4 249
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	314
Prises de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	314
Acquisitions et cessions de placements financiers et instruments dérivés	- 5 323	- 3 674
Acquisitions et cessions d'immobilier de placement	7	6
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisitions de placements	- 5 316	- 3 668
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 20	- 5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 20	- 5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 5 335	- 3 359
Droits d'adhésion	-	-
Émissions d'instruments de capital	-	-
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opérations sur actions propres	-	-
Dividendes payés	- 1 330	- 1 118
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	136	60
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-	-
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	-	-
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 1 194	- 1 058
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	-
Autres incidences sur la trésorerie liées aux activités de financement	866	- 127
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	866	- 127
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 328	- 1 185
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	-	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	- 117	117
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 781	4 249
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 5 335	- 3 359
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 328	- 1 185
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	-	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	-	- 117

(1) En 2023, un reclassement de 345 M€ a été réalisé entre les lignes "variations de valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat" et "plus et moins-values de cession des placements financiers" au titre de la décomptabilisation de la juste valeur des actifs financiers.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des comptes courants créditeurs. Le GACM possède également 5 278 millions d'euros en OPCVM de trésorerie.

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice	11	2.7.6 Variations du solde du niveau 3 des actifs à la juste valeur ..	48
2.2 Principes et méthodes de consolidation	13	2.7.7 Valeurs soumises à dépréciations et dépréciations	49
2.2.1 Présentation	13	2.7.8 Actifs financiers transférés non décomptabilisés	51
2.2.2 Périmètre de consolidation	14	2.7.9 Éléments sous-jacents aux contrats VFA	51
2.2.3 Définition du périmètre de consolidation	15	2.7.10 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	52
2.2.4 Méthodes de consolidation	15	2.7.11 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles détail par flux	52
2.2.5 Informations relatives aux parties liées	15	2.7.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	54
2.2.6 Date de clôture	16	2.7.13 Autres créances	54
2.2.7 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation	16	2.7.14 Capital social au 31/12/2024	55
2.2.8 Conversion des états financiers en devises étrangères	16	2.7.15 Résultat par action	56
2.3 Événements postérieurs à la clôture	17	2.7.16 Dividendes	56
2.4 Normes applicables	18	2.7.17 Provisions pour risques et charges	56
2.4.1 Normes applicables et comparabilité	18	2.7.18 Dettes de financement	57
2.4.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur	18	2.7.19 Contrats d'assurance et de réassurance par segment	59
2.5 Principes et méthodes comptables	20	2.7.20 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17	60
2.5.1 Récapitulatif des méthodes de valorisation	20	2.7.21 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17	66
2.5.2 Présentation des états financiers selon IAS 1	21	2.7.22 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17	70
2.5.3 Information sectorielle selon IFRS 8	21	2.7.23 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17	76
2.5.4 Instruments financiers selon IFRS 9	21	2.7.24 Marge sur services contractuels et produits des activités d'assurance par méthode de transition	78
2.5.5 Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17	26	2.7.25 Affaires nouvelles assurance	80
2.5.6 Immobilier de placement selon IAS 40	31	2.7.26 Affaires nouvelles réassurance	82
2.5.7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles selon IAS 16 et IFRS 16	32	2.7.27 Échéancier de reconnaissance de la CSM	83
2.5.8 Actifs incorporels selon IAS 38	32	2.7.28 Autres dettes	83
2.5.9 Impôts selon IAS 12	33	2.8 Notes relatives au compte de résultat	84
2.5.10 Autres créances et autres dette sous IAS 1 et IFRS 9	33	2.8.1 Produits des activités d'assurance	84
2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	34	2.8.2 Résultat financier net	85
2.5.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées selon IFRS 5	34	2.8.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	87
2.5.13 Capital selon IAS 32	34	2.8.4 Autres produits des placements	88
2.5.14 Provisions pour risques et charges selon IAS 37	34	2.8.5 Charges de gestion	90
2.5.15 Avantages au personnel selon IAS 19	35	2.8.6 Charge de financement	90
2.5.16 Devises selon IAS 21	36	2.8.7 Charge d'impôts	90
2.6 Information sectorielle	37	2.8.8 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	91
2.6.1 Bilan sectoriel	37	2.9 Autres informations	92
2.6.2 Compte de résultat sectoriel	41	2.9.1 Effectifs	92
2.7 Notes relatives au bilan	43	2.9.2 Honoraires des commissaires aux comptes	92
2.7.1 Écarts d'acquisition	43	2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies	93
2.7.2 Immeubles de placement	43	2.9.4 Courbe des taux IFRS 17	94
2.7.3 Placements financiers	44	2.9.5 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier	94
2.7.4 Placements financiers au coût amorti par level	45	2.9.6 Hors bilan	94
2.7.5 Placements financiers à la juste valeur par level	46		

2.9.7 Participations non consolidées	95
2.10 Gestion des risques.....	96
2.10.1 Gestion des risques d'assurance.....	96
2.10.2 Gestion des risques financiers.....	99
2.10.3 Gestion du capital	110

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice

Changements dans la gouvernance

Depuis le 1er janvier 2024, Isabelle Chevelard, présidente du directoire de TARGOBANK Allemagne, assure également la présidence du conseil de surveillance de GACM SA et des conseils d'administration d'ACM VIE SA, ACM VIE SAM et ACM IARD SA.

Nicolas Govillot assure la présidence du directoire du GACM depuis le 15 avril 2024. Il a été nommé par le conseil de surveillance du 5 avril 2024 pour succéder à Pierre Reichert, membre et président du directoire, et dont il reprend également les mandats de dirigeant effectif au sein des principales entités d'assurance du GACM. Par ailleurs, il a été désigné président des conseils d'administration des entités du GACM en Belgique et en Allemagne.

Nicolas Govillot a rejoint le GACM en 2020 et était depuis 2021 directeur financier, risques, et immobilier du GACM, membre du directoire et directeur général délégué d'ACM Vie SA.

En tant que président du directoire, il est en charge de la gestion effective et quotidienne du Groupe des ACM et a la responsabilité de déployer le plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE, pour l'activité d'assurance, aux côtés d'Éric Petitgand, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, d'Isabelle Soubari, directrice des indemnisations et directrice des assurances des biens du GACM et de Loïc Guyot, directeur comptes et réassurance du GACM, membre du directoire du GACM.

Acquisition de Crédit Mutuel Épargne Salariale et développement de l'épargne collective

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réaffirmé, dans son nouveau plan stratégique, ses fortes ambitions sur les marchés des professionnels et des entreprises, notamment en matière d'épargne collective.

Afin de proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions associant à la fois retraite et épargne leur permettant de s'adapter aux récentes évolutions législatives sur le partage de la valeur (Loi PACTE de 2019 et ANI de février 2023)¹, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'allier l'expertise de sa filiale dédiée à l'épargne salariale, Crédit Mutuel Épargne Salariale (CMES) à celle du GACM.

Le GACM a ainsi fait l'acquisition au 31 décembre 2024 de 85 % du capital de CMES, précédemment contrôlée par le CIC. Le changement d'actionnaire a été agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Le rapprochement entre les deux entités a été accompagné par

le transfert des moyens matériels et humains (168 salariés) de CMES au GIE ACM au 1er janvier 2025.

Constitution d'un écosystème de services en assurances de biens

Dans une démarche d'amélioration de l'expérience client et de maîtrise des coûts, le GACM a entrepris la constitution d'un écosystème de services en assurances de biens.

En 2024, de premiers jalons ont été posés avec :

- d'une part, l'acquisition par GACM SA, en date du 12 juillet, de 100 % du capital de la société Repartim SAS et de sa filiale Presta'Terre SARL, dédiées au dépannage et à la petite réparation dans le domaine de l'habitation ;
- d'autre part, le déploiement d'un dispositif unique de Stations Mobilités, porté par la filiale Auto Mobilité Services. Une station est un site de proximité dans lequel les assurés déposent leur véhicule endommagé en toute autonomie et repartent avec un véhicule de remplacement. L'expertise et les réparations sont prises en main, soit sur place, soit en faisant appel à des garagistes partenaires de proximité garantissant ainsi la qualité des services et la réduction des délais. L'activité a démarré en septembre 2024 sur le site pilote de Mulhouse. L'inauguration de la station a eu lieu le 27 janvier 2025.

Une holding dénommée ADB Ecosystème et filiale à 100 % du GACM a par ailleurs été constituée en décembre 2024 en vue de détenir les sociétés et/ou porter les participations considérées comme d'intérêt stratégique dans le secteur des services intégrés en assurances de biens.

Développement de l'activité en Allemagne

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce sa présence en Allemagne, premier marché international du groupe, en y développant une activité d'assurance.

La société ACM Deutschland AG, sise à Düsseldorf, a été constituée en 2023. Elle est la holding des futures sociétés d'assurance-vie et non vie, ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG, dont la procédure d'agrément par l'autorité de contrôle prudentiel allemande est en cours afin de démarrer une phase pilote au second semestre de 2025.

À fin 2024, le GACM détient 51 % du capital et des droits de vote d'ACM Deutschland AG. Targo Deutschland GmbH,

¹ Loi PACTE en 2019 amenant la création d'un nouveau contrat, le Plan d'Épargne Retraite (PER), ANI de février 2023 instaurant, pour les entreprises de plus de 10 salariés, la mise en place de dispositifs de

partage de la valeur, et favorisant ainsi le développement des plans d'épargne salariale (PEE/PEI/PERCO)

dont la filiale Targobank AG sera le distributeur des contrats d'assurance des deux filiales, détient les 49 % restants.

Un environnement économique et financier incertain

Le climat économique et financier de 2024 a été impacté par de nombreux événements en France et à l'international.

En France, la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives qui ont suivi, ont placé le pays dans une situation d'absence de majorité qui a conduit à la censure du gouvernement début décembre et à l'abandon du projet de budget 2025. À la suite de ces événements, l'agence de notation Moody's a dégradé la note souveraine française d'un cran à Aa3, puis les notations de sept banques françaises incluant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, maison mère du GACM.

Aux États-Unis, les élections présidentielles ont généré des incertitudes, parmi lesquelles le regard porté sur la gestion de la guerre en Ukraine par la nouvelle administration. Le conflit au Moyen-Orient et la crise entre Taïwan et la Chine ont également influencé le climat des affaires. La volatilité sur les marchés est restée élevée, et les écarts de performance ont été importants entre le CAC 40 (-2 %) et d'autres indices comme le S&P500 (+23 %).

L'inflation a reflué, sous l'effet des actions des principales banques centrales et de la baisse des prix de l'énergie. En zone euro, elle s'est établie à 2,4 % en 2024, un niveau proche de l'objectif de la BCE fixé à 2 %. En assurance de biens, l'inflation sectorielle demeure cependant supérieure à l'inflation générale et le GACM reste impacté par l'augmentation des coûts moyens de sinistres. De nouvelles hausses tarifaires ont ainsi été appliquées en 2024 à l'échéance des contrats. Le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS retrouve un niveau proche de l'équilibre, à 100,2 % (contre 102,1 % en 2023).

Les taux d'intérêt des crédits ont légèrement diminué en 2024, mais sont restés élevés dans un marché immobilier atone. Les ventes de contrats d'assurance des emprunteurs ont pâti de cette situation (318 000 nouveaux contrats en assurance de prêts immobiliers, soit une baisse de 23 % par rapport à 2023).

À l'inverse, le marché de l'assurance-vie en France a été dynamique après une année 2023 difficile. Le GACM s'inscrit dans cette tendance, avec une collecte nette record sur ses produits d'assurance-vie de 2,7 milliards d'euros. La collecte nette est réalisée majoritairement en euros. Le GACM a ainsi investi à des taux de rendement supérieurs au rendement moyen du portefeuille obligataire et a la capacité, grâce à ses réserves accumulées (ratio PPE/PM de 6,3 %) de servir à ses assurés un taux de 2,80 % sur les fonds en euros, pour la deuxième année consécutive.

Émission de dettes et versement d'un dividende exceptionnel

Le 30 avril 2024, dans le but de poursuivre l'optimisation de la structure de ses fonds propres et dans la continuité de l'émission inaugurale de dette subordonnée réalisée en 2021, GACM SA a émis un milliard d'euros d'obligations sur le marché non réglementé Euronext Growth Paris.

Il s'agit d'une émission double-tranche composée de :

- 500 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2 de maturité 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé à 10,5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 5,00 % jusqu'à la date de premier reset, notées Baa1 par Moody's ;
- 500 millions d'euros d'obligations senior unsecured de maturité 5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,75 %, notées A3 par Moody's.

À la suite de l'assemblée générale du GACM réunie le 27 septembre 2024, GACM SA a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant d'1,0 milliard d'euros à ses actionnaires.

Confirmation des notations Moody's

En septembre 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA ;
- A3 pour les dettes *senior unsecured* émises par la holding GACM SA ;
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la holding GACM SA.

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM.

2.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et des entités dont elle détient le contrôle, ci-après dénommé le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ou GACM).

2.2.1 Présentation

Le GACM S.A. a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le GACM S.A. est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

Actionnariat

Le capital du GACM S.A. est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

ACTIONNAIRES		CAPITAL SOCIAL	
1	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 982	50,0 %
2	CIC	199 363 666	16,1 %
3	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 553	10,2 %
4	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 735	7,4 %
5	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 571	5,4 %
6	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886	2,9 %
7	Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 779	1,9 %
8	Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 442	1,5 %
9	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297	1,2 %
10	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983	0,7 %
11	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 647	0,7 %
12	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357	0,6 %
13	Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 446	0,6 %
14	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027	0,5 %
15	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs	4 703 506	0,4 %
16	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	16	0,0 %
17	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	16	0,0 %
		1 241 034 904	100,0 %

2.2.2 Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2024		31/12/2023	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Sociétés mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	51,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
Sociétés d'assurance						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,5 %	96,5 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	85,3 %
Autres sociétés						
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM CAPITAL	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,4 %	99,9 %	99,4 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

2.2.3 Définition du périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Le périmètre de consolidation est constitué des entités contrôlées et des entités sous influence notable, en vertu des méthodes définies dans le chapitre suivant.

Une entreprise éligible au périmètre de consolidation est incluse dans celui-ci lorsque sa contribution aux comptes consolidés prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés.

Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

2.2.4 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28 et s'appliquent aux sociétés du périmètre de consolidation.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances. Cette convention contractualise les relations financières fortes et durables existant avec le groupe d'assurance du GACM auquel elle est adossée et détermine le contrôle au

regard des critères détaillés ci-dessus. ACM VIE SAM est donc consolidée par intégration globale.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués sur la base de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, à la date d'acquisition et réévalués à chaque exercice.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle. Sont également décomptabilisés les autres composantes des capitaux propres. Tout gain ou perte en résultant est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle.

2.2.5 Informations relatives aux parties liées

Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

ACM VIE SA a émis entre 2016 et 2019 des dettes subordonnées auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant global de 650 millions d'euros.

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 5 683 millions d'euros, dont 5 078 millions d'euros d'actifs en représentation des contrats en VFA.

La commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

2.2.6 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2024 et ont été établis sous la responsabilité du directoire du 31 janvier 2025.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront pris en compte dans le résultat de l'exercice suivant.

2.2.7 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

2.2.8 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux.

Le cas échéant, la conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

2.3 Événements postérieurs à la clôture

Révision des instruments financiers Desjardins

Depuis 1989, un partenariat lie le GACM et Desjardins, plus grand groupe financier intégré de nature coopérative au Canada.

Le GACM détient une participation de 10 % en actions ordinaires dans la holding d'assurance non-vie de Desjardins (DGAG). Jusqu'au 31 décembre 2024, le GACM détenait également des actions de préférence émises pour une valeur totale de 114 millions de dollars canadiens (77 millions d'euros) ainsi qu'une dette subordonnée de 14 millions de dollars canadiens (9 millions d'euros).

Desjardins a procédé au remboursement intégral de la dette subordonnée et des actions de préférence susvisées. Parallèlement, le GACM a souscrit une enveloppe de 200 millions de dollars canadiens (134 millions d'euros) de nouvelles actions de préférence.

2.4 Normes applicables

2.4.1 Normes applicables et comparabilité

En 2024, les nouveaux textes d'application obligatoire, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Par ailleurs, aucune décision de l'IFRS-IC publiée et validée par l'IASB au cours de la période n'a eu d'impact sur les méthodes comptables appliquées au sein du groupe au 31 décembre 2024.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2024, les amendements adoptés par l'UE tels que présentés ci-après :

- des amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 en date du 25 mai 2023. Ils concernent les accords de financement de fournisseurs (reverse factoring) et visent à améliorer l'information financière relative à ces opérations. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le texte a été adopté au niveau européen le 15 mai 2024 ;
- l'amendement à IFRS16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15.

2.4.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Amendement à IAS 21

L'amendement à IAS 21 - Absence de convertibilité - énonce que désormais, lorsqu'à la date d'évaluation une monnaie n'est pas convertible en une autre monnaie, l'entité doit estimer le cours de change au comptant à cette date. L'entité vise ainsi à refléter le cours qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment. Le texte n'a pas encore été adopté au niveau européen.

L'amendement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, avec application rétrospective et sans retraitement des périodes comparatives.

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 ont été publiés en mai 2024.

Amendements à IFRS 9

L'amendement à IFRS 9 introduit notamment des éléments d'orientations pour effectuer une analyse du critère SPPI au cas particulier des actifs indexés ESG.

L'analyse doit s'effectuer sur les différents éléments d'intérêt de manière distincte et statuer sur la nature de la compensation plutôt que sur son montant. Le montant de compensation perçu peut indiquer que le détenteur est

compensé d'éléments autres que ceux liés à des risques ou coûts associés à un prêt basique, ou non compatibles avec le critère SPPI. L'entité doit évaluer si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie ne seraient pas sensiblement différents des flux de trésorerie contractuels sur un instrument financier aux conditions contractuelles identiques, mais sans la caractéristique conditionnelle liée aux critères ESG.

Amendements à IFRS 7

L'amendement à IFRS 7 porte sur les points suivants :

- Informations à fournir pour permettre de mieux comprendre l'effet des clauses contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels (dont les investissements ESG). L'amendement requiert de fournir des éléments quantitatifs (valeur comptable, variations potentielles des flux de trésorerie ...) par classe d'actifs (coût amorti et JVOCI) et des éléments descriptifs relatifs à l'évènement contingent.
- Informations complémentaires à communiquer pour les instruments de capitaux propres classés en JVOCI sans recyclage :
 - Profit ou perte dans les autres éléments du résultat global des investissements en instruments de capitaux propres au cours de l'exercice, en indiquant séparément le montant du profit ou de la perte lié aux investissements cédés dans l'exercice et le montant lié aux investissements détenus à la clôture de l'exercice.
 - JV globale des investissements dans des instruments de capitaux propres classés en JVOCI à la clôture de l'exercice.

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 s'appliqueront début 2026, avec une application rétrospective obligatoire. Ils n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

Norme IFRS 18

La norme IFRS 18, publiée le 7 avril 2024 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2027, a pour objectif de rendre plus lisible le compte de résultat, en introduisant une structure standardisée pour l'état du résultat net. Celui-ci sera organisé d'après cinq rubriques dont les trois principales sont : l'exploitation, l'investissement et le financement. Elle prescrit aussi aux entités qui utilisent des indicateurs de performance définis par la direction de fournir des explications sur ces derniers. La norme n'a pas encore été adoptée au niveau européen.

Norme IFRS 19 (facultative)

La norme IFRS 19, publiée le 9 mai 2024 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2027, définit les règles pour l'établissement des comptes sociaux IFRS des filiales sans responsabilité publique dont la société mère publie elle-même des comptes en IFRS, et prévoit un allègement des informations à fournir en annexe. La norme n'a pas encore été adoptée au niveau européen.

2.5 Principes et méthodes comptables

2.5.1 Récapitulatif des méthodes de valorisation

Le tableau ci-dessous synthétise les méthodes de valorisation mises en œuvre au sein des états financiers consolidés du GACM.

	Norme applicable	Méthode de valorisation
Immobilier de placement	IAS 40	Juste valeur par résultat
Placements financiers	IFRS 9	Juste valeur par capitaux propres
		Juste valeur par résultat
		Coût amorti
Immeubles d'exploitation	IAS 16	Juste valeur par résultat
Passifs (et actifs) relatifs aux contrats d'assurance (et de réassurance)	IFRS 17	Flux de trésorerie d'exécution et marge sur services contractuels
Instruments dérivés	IFRS 9	Juste valeur par résultat
Dettes de financement	IFRS 9 et IFRS 16	Coût amorti

2.5.2 Présentation des états financiers selon IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions d'IAS 1 – Présentation des états financiers – et adaptés aux exigences des normes IFRS 17 – Contrats d'assurance – et IFRS 9 – Instruments financiers –.

2.5.3 Information sectorielle selon IFRS 8

Afin de répondre aux exigences des normes IFRS 17 et IFRS 8, l'information sectorielle, issue d'une répartition par typologie de contrat d'assurance, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- assurance de biens et responsabilité ;
- assurance de personnes ;
- assurance vie ;
- autres, regroupant les activités hors assurance ainsi que les éléments ne pouvant pas être répartis au sein des segments précédents.

2.5.4 Instruments financiers selon IFRS 9

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9, telle qu'adoptée par l'Union européenne. Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette ou d'instrument de capitaux propres.

Les actifs ne pouvant être classés ni en instrument de dette ni en instrument de capitaux propres, notamment les dérivés sont obligatoirement classés en juste valeur par résultat.

Instruments de dettes

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation d'un instrument de dette s'appuie sur l'analyse de deux critères, le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels (modèle de collecte), et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, tel que décrit dans le paragraphe ci-dessous « caractéristiques des flux de trésorerie » ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et / ou de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant s'assimiler à de l'activité de trading (modèle de collecte et vente), et

si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique ;

- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou étant géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le GACM choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la partie « détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

Caractéristiques des flux de trésorerie

La réalisation d'un test SPPI permet de vérifier si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un contrat dit basique.

Ce test est satisfait si les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement le remboursement du principal et le versement des intérêts. Les intérêts représentent alors principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées pour la réalisation du test SPPI, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle pour l'émetteur de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le test SPPI dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont pas comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est considéré comme non-basique et comptabilisé en juste valeur par résultat.

Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments de dette simple et sont donc également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management.

Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement.

Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle « collecte » dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs. Ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle, toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées. Le GACM n'a pas identifié de modèle de gestion de type « collecte » significatif au sein du périmètre de consolidation ;
- le modèle « collecte et vente » dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder des actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ;
- lorsque la stratégie suivie par le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle « collecte », ni au modèle « collecte et vente », ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est « autre / vente ». C'est notamment le cas des portefeuilles en Unités de Compte.

Dans le cadre du modèle de « collecte », certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et dont le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels restant à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non significative) ou peu fréquentes (même d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Les cessions liées à des

changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Actifs financiers au coût amorti

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Lors des arrêts suivants, les actifs ou passifs sont évalués en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode sert au calcul du coût amorti de l'actif financier ou du passif financier ainsi qu'à l'imputation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts afin qu'ils soient comptabilisés en résultat net dans la période pertinente. Le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les intérêts courus et échus ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date d'acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (selon les modalités décrites dans les paragraphes ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus et échus, ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de mise en pension de titres ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IFRS 9 et sont considérées comme des financements garantis. Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la garantie reçue du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de

revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres mis en pension et n'est soumis à aucun risque significatif de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués avec le cessionnaire pour garantir leur valeur.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, ligne à ligne en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres comptabilisés en juste valeur par résultat sont comptabilisés de la même manière que les instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

Pour le GACM, cela concerne les instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date d'acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais recyclés en compte de résultat, y compris en cas de cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Seuls les dividendes perçus sur les instruments de capitaux propres sont enregistrés au compte de résultat.

Le GACM a retenu cette option pour :

- les instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles qui ne sont pas en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA (assurance vie) lesquels sont comptabilisés en juste valeur par le résultat ;
- certains titres de participation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité,

acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement. Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants.

Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Classement et évaluation des passifs financiers

Distinction entre instrument de dette et instrument de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue. La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette.

Le GACM n'a pas émis de titres qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres.

Comptabilisation

Les passifs financiers comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

Elles sont comptabilisées lorsque le GACM devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Ces passifs financiers sont ensuite évalués par défaut au coût amorti, sauf option explicite pour une comptabilisation en juste valeur par la contrepartie du résultat.

Le GACM opte pour la comptabilisation des dettes financières au coût amorti.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le GACM décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits

contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le GACM a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques avantages liés à la propriété de cet actif.

Le GACM décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue / versée ;
- instrument de dette à la juste valeur par capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont conservées en fonds propres OCI sans transiter par le compte de résultat.

Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche des pertes de crédit attendues tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive des pertes de crédit au moment de la crise financière de 2008.

Sous IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie. La dépréciation est calculée dès l'achat du titre et recalculée à chaque clôture.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres. Ces encours sont répartis en trois catégories, qui sont assimilables à trois étapes :

- **bucket 1 – encours sains non dégradés** - provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut à l'horizon 12 mois) dès l'entrée au bilan des actifs

financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- **bucket 2 – encours dégradés** - provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **bucket 3 – encours douteux** - catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement de crédit survenu postérieurement à la date d'acquisition..

Bucket 1 et Bucket 2 – encours sains -

Par défaut, un titre est classé à l'achat en statut 1, indépendamment de sa notation. Ce classement est cohérent avec la politique d'investissement du GACM qui est majoritairement restreinte aux actifs ayant une notation *Investment Grade* soit supérieure ou égale à BBB- ou BAA3. La notation définie à l'acquisition ainsi qu'aux dates d'arrêtés est la 2^{ème} notation la plus élevée des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Un titre est déclassé en statut 2 si les deux conditions suivantes sont réunies :

- à la date de clôture, la notation du titre s'est dégradée de 3 crans (i.e. une note pleine) ou plus par rapport à sa note du jour de son acquisition,
- le titre passe en catégorie *Non Investment Grade*.

Le GACM applique l'option ouverte par la norme IFRS 9 de ne pas déclasser en statut 2 les titres dont la notation demeure *Investment Grade*, indépendamment de la dégradation de la note depuis la date d'acquisition.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, le titre est alors reclassé en statut 1, et la dépréciation est ramenée aux pertes de crédit attendues à horizon 12 mois.

Les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss*, ECL) sont calculées en multipliant pour chaque titre l'encours exposé au défaut, par la probabilité de défaut ainsi que par le taux de perte attendu en cas de défaut :

- l'encours exposé au défaut (*Exposure At Default*, EAD) est évalué à partir de la valeur actuelle du titre ;
- la probabilité de défaut (*Probability of Default*, PD) est estimée à partir des tables de défaut fournies par S&P ;
- le taux de perte attendu en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) est évalué en fonction de la nature de l'émetteur.

Bucket 3 – encours douteux -

Un titre est déclassé en statut 3 dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements de crédit survenus après l'acquisition du titre, susceptibles de générer une perte. Par la suite, si les conditions de classement du titre en statut 3 ne sont plus remplies, le titre est reclassé en statut 2 puis en statut 1 selon l'évolution des indications objectives de perte de crédit.

Pour son analyse, le GACM retient les critères suivants :

- des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière probable de la contrepartie ;
- la mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- les données observables suivantes qui, associées à d'autres événements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
 - une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notion équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (*spread*) de l'émetteur par comparaison aux *spreads* des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même duration ;
 - une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Dérivés et comptabilité de couvertureLes instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change,

actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;

- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le GACM traite potentiellement des instruments dérivés simples de taux d'intérêt (*swaps*, *swaptions*) et de change (*Cross Currency Swaps*), considérés comme des instruments de transaction et valorisés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur IFRS13.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS9 en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le GACM a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Le GACM ne pratique pas la comptabilité de couverture.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien

informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, représentant alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

En l'absence de données observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intègrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment des risques non appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts induits par la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre les risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les ajustements sont pratiqués par le GACM de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

2.5.5 Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, contrats de réassurance émis (réassurance acceptée), contrats de réassurance détenus (réassurance cédée) et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance. Certaines composantes doivent être séparées du contrat d'assurance, il s'agit des dérivés incorporés, dans la mesure où ils remplissent certains critères, des composantes d'investissement distinctes et des obligations de performance distinctes, telle que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurance.

Ces composantes doivent être comptabilisées séparément selon les normes appropriées.

Comptabilisation et évaluation

Périmètre du contrat d'assurance

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations

substantiels qui existent au cours de la période de *reporting* dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques liés spécifiquement au titulaire de police et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

Composante investissement

Une composante investissement non distincte est identifiée au sein des flux de trésorerie relatifs à un contrat d'assurance comme la somme que l'entité est tenue de rembourser en toutes circonstances, indépendamment de la survenance ou non de l'événement assuré. Elle s'apprécie notamment pour la collectivité des assurés dans sa mise en œuvre par le Groupe dans le cadre de contrats collectifs.

La composante investissement fait l'objet d'un traitement comptable spécifique, dont l'élément le plus significatif est l'absence d'effet lié à cette composante investissement au sein du compte de résultat, que ce soit au sein des produits des activités d'assurance, ou au sein des charges des activités d'assurance.

Pour les contrats d'épargne du modèle VFA, les prestations sous forme de composante investissement (donc sans impact en résultat) concernent uniquement les rachats et les décès, par référence à leur valeur de rachat. Les garanties assurantielles, par exemple la garantie plancher en cas de décès, ne sont pas comptabilisées comme composante d'investissement.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrats correspond au portefeuille de contrats, en application de l'exemption européenne.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèle général d'évaluation des contrats d'assurance

Sous IFRS 17, les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général qui s'appuie sur une approche comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation ;
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs) ;
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier doit refléter la rémunération requise par le GACM pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le GACM exécute des contrats d'assurance. L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier se base sur une approche par quantile. La mesure de risque retenue est la *Value-At-Risk*. La métrique *Value-At-Risk* permet d'estimer, pour un niveau de probabilité donné, le surcoût à payer par l'assureur. Le GACM retient un niveau de quantile unique pour toutes ses activités qui a été fixé à 80 % (brut de réassurance) avec une vision à l'ultime. L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques entre les différentes entités du groupe.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le GACM applique l'approche ascendante (ou *bottom-up*). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. La courbe des taux sans risque est fondée sur les taux *swaps* retraités du risque de crédit.

A partir du premier point de lissage (*First Smoothing point*, FSP), les taux zéro-coupons sont obtenus par extrapolation avec la méthodologie des points lissés. Un taux à l'ultime (*Ultimate Forward Rate*, UFR) est estimé sur une base macro-économique comme la somme des valeurs moyennes historiques des taux d'intérêt réels et d'une cible d'inflation. Les taux au-delà du point FSP sont obtenus par pondération entre l'UFR et le dernier taux à terme liquide (*Last Liquid Forward Rate*, LLFR).

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le GACM, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le *private equity*, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Marge sur services contractuels (CSM)

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en « produits des activités d'assurance » sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que la compagnie fournit des services aux assurés. La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat de service d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure comme étant la somme :

- du passif relatif à la période de couverture future, comprenant les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels du groupe de contrats ;
- et du passif relatif aux sinistres survenus.

Le modèle général requiert de procéder à un ajustement de la marge sur services contractuels à chaque clôture du fait des variations de flux de trésorerie générés par les changements dans les hypothèses techniques (mortalité, morbidité, longévité, rachats, frais, versements futurs...). Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement reconnu en résultat.

La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat. Elle est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fournis et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats. Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

Le GACM applique le modèle général d'évaluation (GMM) aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Au 31 décembre 2024, les passifs des contrats emprunteurs évalués selon le modèle général s'élèvent à 1 784 millions d'euros, dont 238 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE), 810 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA) et 736 millions d'euros au titre de la marge sur services contractuels (CSM).

Approche simplifiée (Premium Allocation Approach)

Une approche simplifiée basée sur l'allocation des primes (*Premium Allocation Approach*, PAA) est également prévue par la norme pour l'évaluation du passif relatif à la période résiduelle de couverture, dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général ou que la période de couverture de chaque contrat au sein du même groupe est égale ou inférieure à un an.

Avec ce modèle, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture.

Le GACM a retenu l'option de comptabiliser en charge les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition telle que prévue par la norme au paragraphe 59 a.

Lorsque le montant de primes reportées est jugé insuffisant pour couvrir les prestations futures des contrats, le GACM comptabilise une perte en résultat.

Le modèle général reste applicable pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus, à la différence que le taux d'actualisation retenu pour désactualiser la provision est le taux à la date du sinistre et non le taux à la date de la cohorte.

Le modèle PAA est appliqué par le GACM à la totalité des produits d'assurances de biens, dans une moindre mesure à certains produits de prévoyance individuelle et collective, et aux contrats d'assurance emprunteurs des crédits à la consommation.

Ces contrats modélisés selon le modèle PAA ont pour leur grande majorité une période de couverture inférieure ou égale à 12 mois.

Au 31 décembre 2024, les passifs des sinistres survenus au titre de la responsabilité civile relative aux dommages corporels automobile s'élèvent à 1 293 millions d'euros, dont 1 252 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 41 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA).

Modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach, VFA)

La *Variable Fee Approach* (VFA) est le modèle dédié à l'évaluation des contrats participatifs directs, sachant qu'un contrat est considéré comme tel s'il répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des éléments sous-jacents ;

- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste-valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Le GACM applique le modèle VFA à la totalité des produits d'assurance vie (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Pour ces contrats, la marge sur services contractuels est ajustée :

- des changements de commission variable (la part de l'entité dans les variations de valeur des éléments sous-jacents, ce qui correspond au revenu de l'assureur),
- de la valeur temps de l'argent et
- des effets des changements des risques financiers non liés aux éléments sous-jacents (telles que les options et garanties).

Afin de reconnaître la CSM en résultat selon un rythme approprié et conforme à la définition des services liés à l'investissement, il est nécessaire que le taux d'amortissement de la CSM en résultat prenne en compte l'évolution attendue de la CSM et des unités de couverture en hypothèses dites en « monde réel ».

Traitement de la réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée comme les contrats d'assurance émis, soit selon le modèle général, soit selon le modèle simplifié.

La réassurance cédée est également comptabilisée soit selon le modèle général soit selon le modèle simplifié. Les flux de trésorerie d'exécution incluent (en déduction) le risque de non performance du réassureur.

Le GACM comptabilise selon le modèle simplifié les cessions en réassurance relatives à l'assurance de risques, et comptabilise selon le modèle général les cessions en réassurance relatives aux contrats modélisés selon le modèle général au direct (principalement la dépendance).

Présentation au bilan et au compte de résultat

Les montants reconnus dans les états financiers établis sous IFRS 17 doivent présenter séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance (et de réassurance acceptée) qui sont (globalement) à l'actif et ceux qui sont au passif ;
- les contrats de réassurance détenus (cession en réassurance) qui sont à l'actif de ceux qui sont au passif.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ne sont plus présentées séparément des passifs techniques et des actifs de réassurance, conformément à l'approche *cash basis* (qui consiste à les présenter au sein des actifs et passifs d'assurance et de réassurance). Les avances sur contrats en assurance vie sont aussi regroupées sur ces postes.

Les produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :

i. les produits des activités d'assurance :

- les montants relatifs à la variation du passif au titre de la couverture restante, dont :
 - marge sur services contractuels comptabilisée en résultat ;
 - variation de l'ajustement au titre du risque non financier non liée aux services passés ou futurs ;
 - charge de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période ;
 - autres variations de la provision au titre de la couverture restante ;
- la portion des primes imputées à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;

ii. les charges afférentes aux activités d'assurance :

- les charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice ;
- les amortissements des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les pertes sur les contrats onéreux ;
- les variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC, *Liability for Incurred Claims*).

Les frais rattachables aux activités d'assurance intègrent les charges d'assurance directement rattachables aux contrats d'assurance comptabilisés. Ils sont déterminés à partir des méthodes de répartition usuelles des frais. Les charges non rattachables ne sont donc pas incluses dans les flux de

trésorerie d'exécution des contrats et sont comptabilisées hors du résultat des contrats d'assurance lorsqu'elles sont encourues.

Le résultat net des contrats de réassurance comprend l'ensemble des produits et des charges des contrats de réassurance.

Le résultat des activités d'assurance est le total des produits et les charges des activités d'assurance et du résultat des contrats de réassurance.

iii. les produits financiers ou charges financières des activités d'assurance :

- le résultat financier lié aux placements, dont :
 - produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
 - autres produits de placement, dont plus-values latentes enregistrées en compte de résultat et dividendes provenant des actions et autres titres à revenus variables ;
 - pertes de valeur liées au crédit ;
 - plus-values latentes enregistrées en capitaux propres ;
- les charges financières d'assurance, dont :
 - variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA ;
 - effets de l'option *risk mitigation* pour les contrats VFA ;
 - intérêts capitalisés / crédités ;
 - variation de courbe des taux et autres hypothèses financières ;
 - perte de change.

iv. une part des produits financiers ou charges financières des activités d'assurance est présentée en autres éléments du résultat global en application de l'option dite « option OCI », qui peut être exercée à la maille portefeuilles de contrats :

- dans le cas des contrats évalués selon le modèle général ou l'approche simplifiée, les effets de la variation des variables financières (notamment le taux d'actualisation) sont alors présentés en capitaux propres OCI et non en résultat financier ;
- dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'option de présenter séparément les produits financiers ou charges financières entre le compte de résultat et les capitaux propres peut être utilisée pour éviter une non-concordance comptable avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus.

Principales options normatives retenues par le GACM

Les principales options retenues par le GACM et applicables à l'ensemble des modèles sont les suivantes :

- le GACM applique l'option de présentation des comptes annuels selon la présentation en *year to date*. Ainsi, les comptes intermédiaires sont sans impact sur les comptes annuels, notamment, les changements de paramètres intervenus dans les comptes intermédiaires ne sont pas repris dans les comptes annuels ;
- le GACM n'a pas opté pour la simplification dans la présentation de l'ajustement au titre du risque non financier. La charge de désactualisation de l'ajustement pour risque non financier est donc présentée en résultat financier ;
- Le GACM opte pour la présentation d'un montant unique pour les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle simplifié sont :

- la non actualisation de la provision pour couverture restante, considérant que l'effet de l'actualisation à l'horizon 12 mois serait négligeable ;
- le GACM opte pour constater en charge de l'exercice les frais d'acquisition encourus ;
- le GACM n'active donc pas de frais d'acquisition même lorsque ces frais sont afférents à des renouvellements futurs probables de contrats ;
- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus (option OCI).

Concernant les cessions en réassurance modélisées selon le modèle simplifié, le Groupe opte pour ne pas actualiser la provision pour couverture restante à la charge du réassureur.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle général sont :

- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus (option OCI) ;
- le GACM n'actualise pas les unités de couverture pour calculer la quote-part de CSM à amortir pour refléter les services rendus dans l'exercice ; cette métrique simple reflète correctement les services rendus aux assurés ;

- les unités de couverture retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur, conformément aux préconisations du TRG (*Transition Resource Group*) ;
- le GACM a choisi de constater la variation du risque de non performance du réassureur en service d'assurance et non en résultat financier.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle des honoraires variables (VFA) sont :

- les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres (option OCI) ;
- les unités de couverture retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le GACM a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre.

Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient donc compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Le GACM n'utilise pas l'option d'atténuation des risques car elle ne s'applique pas aux portefeuilles VFA commercialisés.

2.5.6 Immobilier de placement selon IAS 40

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs.

Conformément au paragraphe 32a de la norme, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles de placement adossés aux contrats participatifs directs ;
- autres immeubles de placement.

Immeubles de placement supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Les immeubles de placement du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Autres immeubles de placement

Les autres immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti. Le GACM ne détient pas d'immeubles de placement valorisés au coût amorti.

2.5.7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles selon IAS 16 et IFRS 16

Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

Conformément au paragraphe 29a de la norme IAS 16, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire ;
- autres immeubles d'exploitation.

Immeubles d'exploitation supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Les immeubles d'exploitation du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Autres immeubles d'exploitation

Les autres immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

IFRS 16 - Contrats de location -

Cette norme a pour effet de comptabiliser au bilan des preneurs un droit d'utilisation de l'actif loué sur la durée du contrat de location et une dette de location au titre de l'obligation de paiement des loyers pour tous les contrats satisfaisant la définition d'un contrat de location.

Le GACM a mis en œuvre la norme IFRS 16 en optant les mesures d'exemptions suivantes :

- exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois ;
- exclusion des contrats dont la valeur de l'actif est inférieure à 5 000 euros.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'endettement marginal de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Les contrats de location du GACM soumis à IFRS 16 concernent essentiellement des baux immobiliers.

Les droits d'utilisation et la dette relative à ces derniers sont classés à l'actif du bilan dans l'agrégat « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles » et au passif du bilan dans l'agrégat « Autres dettes de financement ».

2.5.8 Actifs incorporels selon IAS 38

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du GACM et ses entités.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

2.5.9 Impôts selon IAS 12

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond au « montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'Administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Impôts différés

Certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale

sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La présentation des impôts différés dans le bilan consolidé tient compte de la compensation des impôts différés liée à l'intégration fiscale.

Taux d'imposition

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

Le taux d'impôt courant du GACM pour les entités françaises s'élève à 25,83 %, y compris contribution sociale sur les bénéfices. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Comptabilisation

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

2.5.10 Autres créances et autres dette sous IAS 1 et IFRS 9

Les autres créances comprennent principalement les appels de marge sur instruments dérivés et sur opérations de

pensions, les créances envers l'État et les organismes sociaux ainsi que les débiteurs divers.

Les autres dettes comprennent essentiellement les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux, ainsi que les appels de marges sur pensions.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à court terme qui sont convertibles facilement en espèces et peu volatils.

Les découverts bancaires, qui sont remboursables sur demande et font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, sont inclus comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie. Au bilan, ils sont enregistrés au passif selon le principe de non-compensation.

2.5.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées selon IFRS 5

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

Après avoir été annoncée en décembre 2022, la cession des titres de GACM España est devenue effective le 12 juillet 2023 suite à l'obtention des autorisations réglementaires.

2.5.13 Capital selon IAS 32

Les actions ordinaires du GACM sont présentées comme des éléments du capital émis dans les capitaux propres, car elles ne sont pas remboursables par les porteurs et donnent droit à des distributions non cumulatives et à la discrétion du conseil d'administration. Les distributions sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.5.14 Provisions pour risques et charges selon IAS 37

Le GACM comptabilise essentiellement deux types de provisions au sein du poste « provisions pour risques et charges » :

- les provisions relatives à la norme IAS 19 liées aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres avantages sociaux à long terme, qui sont détaillés dans la partie 2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies ;
- celles relevant de la norme IAS 37.

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler ou dont l'échéance et / ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Les provisions constituées concernent notamment les litiges juridiques et les risques opérationnels.

2.5.15 Avantages au personnel selon IAS 19

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des indemnités de fin de carrière et des régimes de retraite complémentaire dans lesquels le GACM conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Ces engagements sont calculés, conformément à IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières, et notamment :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- des taux d'augmentation des salaires ;
- des taux d'inflation ;
- des taux de mobilité des salariés ;
- l'âge de départ à la retraite ;
- une loi de mortalité, la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet

d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les salariés du groupe bénéficient d'un nouveau dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupes Assurances Retraite, assuré par ACM VIE SA.

Le GACM gère également au travers d'ACM VIE SA l'ensemble des droits acquis par les salariés du groupe avant le 1^{er} janvier 2021 au sein de trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 (en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent). Ces trois régimes sont désormais en *run-off*.

Autres avantages sociaux à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Au sein du GACM, ce poste est principalement constitué des provisions pour médailles du travail.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.5.16 Devises selon IAS 21

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise autres que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture. Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits de placement ».

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits de placement » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les variations nettes de la juste valeur des autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

2.6 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Assurance de biens et responsabilité ;
- Assurance de personnes ;
- Assurance vie ;
- Autres.

2.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2024				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition	1	1	24	38	65
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Actifs incorporels	1	1	24	39	65
Immobilier de placement	157	110	2 601	-	2 868
Placements financiers	2 851	4 223	122 451	13 079	142 605
- au coût amorti	8	6	-	5	19
- à la juste valeur par capitaux propres	2 357	3 723	69 650	11 284	87 014
- à la juste valeur par résultat	486	494	52 801	1 790	55 571
Placements des activités d'assurance	3 008	4 333	125 052	13 079	145 472
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	10	-	-	10
Actifs de contrats de réassurance	196	181	-	- 93	284
Actifs relatifs aux contrats	196	192	-	- 93	294
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	6	169	42	227
Impôts différés actifs	- 4	- 3	- 86	173	81
Créances d'impôt exigible	-	-	-	14	14
Autres créances	2	1	230	146	379
Autres actifs	7	5	313	375	701
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3	24	27
Total actif	3 212	4 531	125 393	13 423	146 559

	31/12/2024				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capital				1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 038	1 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	94	335	-	283	711
Résultats cumulés				6 699	6 699
Résultat net consolidé de l'exercice	- 6	581	517	- 98	996
Capitaux propres du groupe	87	916	517	9 162	10 684
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	6	-	- 1	7
Résultats cumulés hors groupe	-	-	-	291	291
Résultat net hors groupe	-	6	-	- 5	1
Intérêts minoritaires	2	13	-	284	299
Capitaux propres totaux	89	929	516	9 446	10 983
Provisions pour risques et charges	-	5	-	64	70
Dettes subordonnées				1 908	1 908
Dettes de financement représentées par des titres				511	511
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	1	33	-	35
Autres dettes de financement	7	5	17	10	38
Dettes de financement	8	5	50	2 429	2 492
Passifs de contrats d'assurance	2 983	4 675	118 410	- 708	125 360
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats	2 983	4 675	118 410	- 708	125 360
Instruments dérivés passifs	-	-	27	-	27
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible				100	100
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	6 665	480	7 145
Autres dettes	2	1	48	304	356
Comptes courants créditeurs	-	-	1	26	26
Autres passifs	2	2	6 741	909	7 654
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				-	-
Total passif	3 082	5 616	125 718	12 141	146 559

	31/12/2023				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition	1	1	24	38	65
Autres immobilisations incorporelles				-	-
Actifs incorporels	1	1	24	39	65
Immobilier de placement	162	113	2 667	-	2 942
Placements financiers	2 619	3 641	119 030	12 657	137 947
- au coût amorti	4	3	-	16	22
- à la juste valeur par capitaux propres	2 140	3 164	68 421	11 069	84 793
- à la juste valeur par résultat	476	475	50 609	1 573	53 132
Placements des activités d'assurance	2 781	3 754	121 697	12 657	140 889
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	15	-	-	15
Actifs de contrats de réassurance	232	182	-	- 102	312
Actifs relatifs aux contrats	232	197	-	- 102	327
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	7	172	31	219
Impôts différés actifs	- 4	- 3	- 90	155	58
Créances d'impôt exigible	-	-	1	51	52
Autres créances	16	76	332	320	744
Autres actifs	21	80	415	557	1 072
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	5	246	251
Total actif	3 035	4 032	122 141	13 397	142 605

	31/12/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capital				1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 038	1 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	66	323	-	205	594
Résultats cumulés				7 197	7 197
Résultat net consolidé de l'exercice	- 37	578	439	- 151	828
Capitaux propres du groupe	29	901	439	9 529	10 897
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	7	-	-	9
Résultats cumulés hors groupe				155	155
Résultat net hors groupe	- 1	6	-	- 2	3
Intérêts minoritaires	1	13	-	153	167
Capitaux propres totaux	30	913	439	9 681	11 064
Provisions pour risques et charges				60	60
Dettes subordonnées				1 561	1 561
Dettes de financement représentées par des titres				-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	1	33	-	35
Autres dettes de financement	1	1	16	13	30
Dettes de financement	2	1	49	1 574	1 627
Passifs de contrats d'assurance	2 861	4 299	113 081	- 558	119 682
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats	2 861	4 299	113 081	- 558	119 682
Instruments dérivés passifs	1	2	61	5	70
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible				6	6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	182	126	8 686	235	9 230
Autres dettes	70	73	179	177	498
Comptes courants créditeurs	-	-	-	369	369
Autres passifs	253	201	8 927	792	10 172
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				-	-
Total passif	3 145	5 414	122 495	11 550	142 605

2.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2024			
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres
(en millions d'euros)				
Produits des activités d'assurance	2 650	3 788	1 150	-
Charges afférentes aux activités d'assurance	- 2 609	- 3 218	- 603	-
Résultat net des contrats de réassurance détenus	- 65	- 9	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 25	561	548	-
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	33	55	1 296	155
Autres produits de placement	33	30	2 905	212
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	- 10	- 8
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 52	- 61	- 4 221	-
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	5	2	-	-
Résultat financier net	18	26	- 31	359
Produits des autres activités				-
Autres produits d'exploitation				67
Autres charges d'exploitation				- 153
Résultat d'exploitation courant	- 6	587	517	273
Autres produits				1
Autres charges				- 4
Résultat d'exploitation	- 6	587	517	270
Charges de financement				- 63
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-
Impôt sur le résultat				- 309
Résultat des activités abandonnées				-
Résultat net	- 6	587	517	- 101

					31/12/2023
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits des activités d'assurance	2 546	3 654	1 098	-	7 298
Charges afférentes aux activités d'assurance	- 2 584	- 3 160	- 594	-	- 6 339
Résultat net des contrats de réassurance détenus	- 31	- 3	-	-	- 34
Résultat des activités d'assurance	- 70	491	504	-	925
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	31	47	1 184	151	1 413
Autres produits de placement	32	63	4 436	40	4 570
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	- 1	- 2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 34	- 17	- 5 685	-	- 5 736
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	3	1	-	-	3
Résultat financier net	31	93	- 65	190	249
Produits des autres activités				7	7
Autres produits d'exploitation				62	62
Autres charges d'exploitation				- 136	- 136
Résultat d'exploitation courant	- 38	584	439	123	1 107
Autres produits				1	1
Autres charges				- 7	- 7
Résultat d'exploitation	- 38	584	439	117	1 101
Charges de financement				- 38	- 38
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-	-
Impôt sur le résultat				- 232	- 232
Résultat des activités abandonnées				-	-
Résultat net	- 38	584	439	- 153	831

2.7 Notes relatives au bilan

2.7.1 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	81	-	-	-	-	81
Perte de valeur	- 17	-	-	-	-	- 17
Valeur nette	65	-	-	-	-	65

(en millions d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	81	-	-	-	-	81
Perte de valeur	- 17	-	-	- 5	5	- 17
Valeur nette	65	-	-	- 5	5	65

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette		
ACM VIE SA	38	38
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26	26
Total	65	65

2.7.2 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2023	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur nette	2 942	-	- 6	- 69	-	-	2 868

(en millions d'euros)	31/12/2022	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur nette	3 397	-	- 6	- 449	-	-	2 942

2.7.3 Placements financiers

	31/12/2024						
(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	-	40 245	-	82 609	-	19	122 874
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	177	-	33 645	-	-	33 822
Autres obligations	-	4 868	-	41 420	-	-	46 288
OPCVM Monétaires	-	5 278	-	-	-	-	5 278
Autres OPCVM	-	18 504	-	-	-	-	18 504
Prêts et créances (2)	-	147	-	7 544	-	19	7 710
Autres instruments de dettes	-	11 272	-	-	-	-	11 272
Instruments de capitaux propres	-	15 326	-	-	4 405	-	19 731
Actions	-	13 686	-	-	1 240	-	14 926
Placements financiers immobiliers	-	1 640	-	-	54	-	1 694
Titres de participation	-	-	-	-	3 111	-	3 111
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Total placements financiers	-	55 571	-	82 609	4 405	19	142 605
(1) dont obligations mises en pensions :	6 957						
(2) dont opérations reverse repos :	7 168						

	31/12/2023						
(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	-	37 962	-	80 725	-	22	118 709
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	168	-	30 980	-	-	31 148
Autres obligations	-	4 951	-	40 089	-	-	45 040
OPCVM Monétaires	-	5 005	-	-	-	-	5 005
Autres OPCVM	-	17 003	-	-	-	-	17 003
Prêts et créances (2)	-	279	-	9 656	-	22	9 957
Autres instruments de dettes	-	10 555	-	-	-	-	10 555
Instruments de capitaux propres	-	15 170	-	-	4 067	-	19 238
Actions	-	13 455	-	-	1 219	-	14 673
Placements financiers immobiliers	-	1 716	-	-	47	-	1 763
Titres de participation	-	-	-	-	2 801	-	2 801
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Total placements financiers	-	53 132	-	80 725	4 067	22	137 947
(1) dont obligations mises en pensions :	8 977						
(2) dont opérations reverse repos :	9 257						

2.7.4 Placements financiers au coût amorti par level

		31/12/2024			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
(en millions d'euros)			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de dettes					
Prêts et créances	19	19	-	19	-
Total actifs financiers au coût amorti	19	19	-	19	-
Dettes de financement					
Dettes subordonnées	1 908	1 781	1 176	605	-
Dettes de financement représentées par des titres	511	523	523	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35	-	35	-
Autres dettes de financement	18	18	-	18	-
Total passifs financiers au coût amorti	2 473	2 358	1 700	658	

		31/12/2023			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(en millions d'euros)					
Instruments de dettes					
Prêts et créances	22	22	-	22	-
Total actifs financiers au coût amorti	22	22	-	22	-
Dettes de financement					
Dettes subordonnées	1 561	1 359	617	742	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35	-	35	-
Autres dettes de financement	17	17	-	17	-
Total passifs financiers au coût amorti	1 614	1 412	617	794	-

2.7.5 Placements financiers à la juste valeur par level

	31/12/2024			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
(en millions d'euros)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	15 326	14 285	1 041	-
<i>Actions</i>	13 686	13 683	3	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	1 640	602	1 038	-
<i>Titres de participation</i>	-	-	-	-
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	40 245	26 653	13 592	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	177	170	7	-
<i>Autres obligations</i>	4 868	2 013	2 855	-
<i>OPCVM monétaires</i>	5 278	5 278	-	-
<i>Autres OPCVM</i>	18 504	18 490	15	-
<i>Prêts et créances</i>	147	-	147	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	11 272	704	10 569	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	55 571	40 938	14 632	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 405	1 583	19	2 803
<i>Actions</i>	1 240	1 240	-	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	54	35	19	-
<i>Titres de participation</i>	3 111	309	-	2 803
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	82 609	74 172	8 438	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	33 645	33 428	217	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	41 420	40 743	677	-
<i>Prêts et créances</i>	7 544	-	7 544	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	87 014	75 755	8 457	2 803
Instruments dérivés	-	-	-	-
Total des actifs évalués à la juste valeur	142 585	116 693	23 089	2 803
Transferts issus du Niveau 1	-		-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-		-
Transferts issus du Niveau 3	96	-	96	
Total des transferts vers chacun des niveaux	96	-	96	-

	31/12/2023			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
(en millions d'euros)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	15 170	14 004	1 071	96
<i>Actions</i>	13 455	13 450	4	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	1 716	554	1 066	96
<i>Titres de participation</i>	-	-	-	-
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	37 962	24 423	13 539	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	168	161	7	-
<i>Autres obligations</i>	4 951	1 470	3 481	-
<i>OPCVM monétaires</i>	5 005	5 005	-	-
<i>Autres OPCVM</i>	17 003	16 990	14	-
<i>Prêts et créances</i>	279	-	279	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	10 555	797	9 758	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	53 132	38 427	14 610	96
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 067	1 583	16	2 469
<i>Actions</i>	1 219	1 218	-	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	47	32	15	-
<i>Titres de participation</i>	2 801	332	-	2 469
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	80 725	70 308	10 418	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	30 980	30 761	219	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	40 089	39 547	543	-
<i>Prêts et créances</i>	9 656	-	9 656	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	84 793	71 890	10 433	2 469
Instruments dérivés	-	-	-	-
Total des actifs évalués à la juste valeur	137 925	110 317	25 043	2 565
Transferts issus du Niveau 1	-		-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-		-
Transferts issus du Niveau 3	-	-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

2.7.6 Variations du solde du niveau 3 des actifs à la juste valeur

(en millions d'euros)	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2023	-	2 565	2 565
Gains et pertes de la période	-	216	216
Comptabilisés par résultat	-	-	-
Comptabilisés par capitaux propres	-	216	216
Achats / émissions de la période	-	118	118
Ventes / remboursements de la période	-	-	-
Transferts de la période :	-	- 96	- 96
Vers le niveau 3	-	-	-
Hors du niveau 3	-	- 96	- 96
Variation de périmètre	-	-	-
Solde au 31/12/2024	-	2 803	2 803

(en millions d'euros)	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2022	-	2 272	2 272
Gains et pertes de la période	-	281	281
Comptabilisés par résultat	-	6	6
Comptabilisés par capitaux propres	-	275	275
Achats / émissions de la période	-	13	13
Ventes / remboursements de la période	-	- 1	- 1
Transferts de la période :	-	-	-
Vers le niveau 3	-	-	-
Hors du niveau 3	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Solde au 31/12/2023	-	2 565	2 565

2.7.7 Valeurs soumises à dépréciations et dépréciations

Actifs financiers au coût amorti :

	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2023	22	-	-	-	-	-	22	-
Transferts issus du Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	22	-	-	-	-	-	22	-
Variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Productions	16	-	-	-	-	-	16	-
Ventes / Remboursements / Échéances	- 19	-	-	-	-	-	- 19	-
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	19	-	-	-	-	-	19	-

	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2022	23	-	-	-	-	-	23	-
Transferts issus du Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	23	-	-	-	-	-	23	-
Variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Productions	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes / Remboursements / Échéances	- 1	-	-	-	-	-	- 1	-
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2023	22	-	-	-	-	-	22	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

(en millions d'euros)	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Solde au 31/12/2023	80 750	- 25	-	-	18	- 18	80 768	- 43
Transferts issus du Bucket 1	- 53	-	44	-	9	-	-	-
Transferts issus du Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	80 697	- 25	44	-	27	- 18	80 768	- 43
Variation de juste valeur	3 030	-	-	-	-	-	3 030	-
Acquisitions / Productions	9 738	- 3	-	-	1	- 1	9 739	- 4
Ventes / Remboursements / Échéances	- 10 849	2	- 27	-	-	-	- 10 876	2
Variation du risque de crédit	-	-	1	-	-	- 9	1	- 9
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	82 616	- 26	18	-	28	- 28	82 662	- 54

(en millions d'euros)	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Solde au 31/12/2022	75 420	- 25	13	-	18	- 18	75 451	- 43
Transferts issus du Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	75 420	- 25	13	-	18	- 18	75 451	- 43
Variation de juste valeur	13 334	- 1	-	-	-	-	13 334	- 1
Acquisitions / Productions	3 277	- 1	-	-	-	-	3 277	- 1
Ventes / Remboursements / Échéances	- 11 017	2	- 13	-	-	-	- 11 031	2
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	- 263	-	-	-	-	-	- 263	-
Solde au 31/12/2023	80 750	- 25	-	-	18	- 18	80 768	- 43

2.7.8 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Effets publics et valeurs assimilées	6 957	8 977
Autres obligations		
Valeur comptable des actifs transférés	6 957	8 977
Valeur comptable des passifs associés	7 145	9 230

2.7.9 Éléments sous-jacents aux contrats VFA

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Écart d'acquisition	24	24
Immeubles de placement	2 601	2 667
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	169	172
Instruments de dettes	105 906	102 749
Effets publics et valeurs assimilées	27 105	25 309
Autres obligations	38 914	37 621
OPCVM Monétaires	4 278	3 909
Autres OPCVM	18 379	26 016
Prêts et créances	7 205	260
Autres instruments de dettes	10 026	9 634
Instruments de capitaux propres	16 545	16 281
Actions	13 686	13 455
Placements financiers immobiliers	1 470	1 567
Titres de participation	1 389	1 258
Instruments dérivés	-	-
Autres actifs	147	248
Total actifs sous-jacents aux contrats VFA	125 393	122 141
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	6 665	8 686
Instruments dérivés passif	27	61
Emprunts / Dettes de financement (soc immobilières)	50	49
Autres dettes et comptes courants créditeurs	49	179
Total passifs sous-jacents aux contrats VFA	6 791	8 975
Total éléments sous-jacents aux contrats VFA	118 601	113 167

2.7.10 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	185	188
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-
Autres immobilisations corporelles	23	18
Droit d'utilisation immobilier	20	13
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	227	219

2.7.11 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles détail par flux

(en millions d'euros)	31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Valeurs brutes	253	20	- 1	- 3	-	-	269
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	188	-	-	- 3	-	-	185
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	42	7	- 1	-	-	-	49
Droit d'utilisation immobilier	23	12	-	-	-	-	35
Amortissements	- 34	- 8	1	-	-	-	- 42
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	- 24	- 3	1	-	-	-	- 26
Droit d'utilisation immobilier	- 10	- 5	-	-	-	-	- 16
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation immobilier	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	219	11	-	- 3	-	-	227

(en millions d'euros)	31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Valeurs brutes	277	7	- 3	- 28	-	-	253
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	216	-	-	- 28	-	-	188
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	38	5	- 1	-	-	-	42
Droit d'utilisation immobilier	23	2	- 2	-	-	-	23
Amortissements	- 30	- 6	2	-	-	-	- 34
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	- 21	- 3	1	-	-	-	- 24
Droit d'utilisation immobilier	- 9	- 3	1	-	-	-	- 10
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation immobilier	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	247	-	- 1	- 28	-	-	219

2.7.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances et dettes d'impôts exigibles	15	100	52	6
Impôts différés	81	-	58	-
Total impôts courants et différés	95	100	110	6

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Réévaluation des placements	1 329	2 411	- 1 082	1 326	2 394	- 1 069
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance	2 114	1 137	977	2 120	1 195	925
Décalages temporaires comptables-fiscaux	182	-	182	204	-	204
Déficits reportables	13	2	11	3	-	3
Autres éléments	7	14	- 7	5	10	- 5
Compensation liée à l'intégration fiscale	- 3 564	- 3 564	-	- 3 600	- 3 600	-
Total impôts différés	81	-	81	58	-	58
dont comptabilisé en résultat			- 107			- 115
dont comptabilisé en capitaux propres			188			174

2.7.13 Autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
	Valeur nette	Valeur nette
Créances fiscales et sociales	65	222
Créances sur personnel	-	-
Appels de marge débiteurs	201	349
Créances sur associés	20	89
Comptes de régularisation	18	16
Débiteurs divers	73	67
Total	379	744

2.7.14 Capital social au 31/12/2024

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	50,0 %	50,0 %
CIC	12 862 172	16,1 %	16,1 %
CRCM Nord Europe	8 181 455	10,2 %	10,2 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,4 %	7,4 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,4 %	5,4 %
CFCM Océan	2 307 412	2,9 %	2,9 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,9 %	1,9 %
CRCM Centre	1 184 093	1,5 %	1,5 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,2 %	1,2 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,7 %	0,7 %
CRCM Normandie	547 203	0,7 %	0,7 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,6 %	0,6 %
CCM Sud Est	445 061	0,6 %	0,6 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,5 %	0,5 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,4 %	0,4 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	-	-
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	1	-	-
Total	80 066 768	100,0 %	100,0 %

GACM S.A. n'a émis aucune action de préférence.

2.7.15 Résultat par action

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du groupe de la période (en millions d'euros)	996	828
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	12,4	10,3

* identique au Résultat dilué.

2.7.16 Dividendes

Conformément aux décisions des assemblées générales des 14 mai 2024 et 27 septembre 2024, le GACM S.A. a effectué le versement d'un dividende ordinaire ainsi que le versement d'un dividende exceptionnel, prélevés sur le poste « Résultats cumulés ».

	31/12/2024	31/12/2023
Dividende ordinaire par action (en euros)	4,07	6,17
Dividende exceptionnel par action (en euros)	12,49	7,74
Dividende global (en millions d'euros)	1 326	1 114

2.7.17 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des écarts actuariels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Provisions relatives aux avantages du personnel	45	6	- 1	-	3	-	-	52
Provisions pour charges	3	6	- 3	-	-	-	-	6
Provisions pour risques	12	3	- 4	-	-	-	-	12
Total	60	15	- 9	-	3	-	-	70

(en millions d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des écarts actuariels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions relatives aux avantages du personnel	35	1	-	-	8	-	-	45
Provisions pour charges	3	3	- 3	-	-	-	-	3
Provisions pour risques	9	5	- 1	-	-	-	-	12
Total	48	9	- 4	-	8	-	-	60

2.7.18 Dettes de financement

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	1 908	1 561
Dettes de financement représentées par des titres	511	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35
emprunts	35	35
Autres dettes de financement	38	30
obligations locatives relatives à IFRS 16	20	13
autres dettes de financement	18	17
Total dettes de financement	2 492	1 627

Le détail des dettes sénior et subordonnées est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	2021	2024	2024
Nature	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Obligations sénior unsecured
Emetteur	GACM S.A.	GACM S.A.	GACM S.A.
Date d'émission	21/10/2021	30/04/2024	30/04/2024
ISIN	FR0014006144	FR001400PT46	FR001400PT38
Cotation	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris
Durée	20,5 ans	20,5 ans	5 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	750	500	500
Nombre de titres	7 500	5 000	5 000
Nominal (en euros)	100 000	100 000	100 000
Taux nominal	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65 % au-delà	Fixe jusqu'au 30 octobre 2034 à 5,00% Variable à Euribor 3 mois + 3,25 % au-delà	3,75%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	4	2	1
Prime de remboursement (à l'émission)	2	2	1
Amortissement	Remboursement au pair le 21 Avril 2042	Remboursement au pair le 30 octobre 2044	Remboursement au pair le 30 avril 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant

<i>(en millions d'euros)</i>			
	2015	2016	2019
Nature	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Emetteur	ACM VIE S.A.	ACM VIE S.A.	ACM VIE S.A.
Date d'émission	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	100	50	500
Nombre de titres	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	3,85%	3,65%	1,82%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	-	-	-
Prime de remboursement	-	-	-
Amortissement	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant

La dette subordonnée de 150 millions d'euros émise le 4 juin 2014 est arrivée à échéance le 4 juin 2024.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commissions, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2024 s'élève à 63 millions d'euros.

2.7.19 Contrats d'assurance et de réassurance par segment

	31/12/2024				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	10	-	-	10
Actifs de contrats d'assurance	-	10	-	-	10
Passifs de contrats d'assurance	2 983	4 675	118 410	-	126 068
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	- 708	- 708
Passifs de contrats d'assurance	2 983	4 675	118 410	- 708	125 360
Actifs de contrats de réassurance	196	181	-	-	377
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	- 93	- 93
Actifs de contrats de réassurance	196	181	-	- 93	284
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-

	31/12/2023				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	15	-	-	15
Actifs de contrats d'assurance	-	15	-	-	15
Passifs de contrats d'assurance	2 861	4 299	113 081	-	120 240
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	- 558	- 558
Passifs de contrats d'assurance	2 861	4 299	113 081	- 558	119 682
Actifs de contrats de réassurance	232	182	-	-	414
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	- 102	- 102
Actifs de contrats de réassurance	232	182	-	- 102	312
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-

2.7.20 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

31/12/2024						
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	202	46	-	2 535	77	2 861
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	202	46	-	2 535	77	2 861
Produits des activités d'assurance	- 2 650					- 2 650
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 46	-	2 582	28	2 564
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		86				86
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			-	- 19	- 22	- 41
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	40	-	2 563	6	2 609
Composante d'investissement	-		-			-
Résultat des activités d'assurance	- 2 650	40	-	2 563	6	- 40
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	12	-	12
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	51	1	52
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	63	2	65
Primes reçues	2 656					2 656
Sinistres et autres charges d'assurance payés			-	- 2 558		- 2 558
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Total flux de trésorerie	2 656	-	-	- 2 558	-	98
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	208	87	-	2 603	85	2 983
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	208	87	-	2 603	85	2 983

31/12/2023						
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	
Passifs de contrats d'assurance	197	25	-	2 322	71	2 615
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	197	25	-	2 322	71	2 615
Produits des activités d'assurance	- 2 546					- 2 546
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 25	1	2 552	23	2 551
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		47				47
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 1	6	- 19	- 13
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	22	-	2 559	4	2 584
Composante d'investissement	-		-			-
Résultat des activités d'assurance	- 2 546	22	-	2 559	4	39
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	2	-	-	62	2	66
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 2	-	-	34	1	34
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	96	3	99
Primes reçues	2 552					2 552
Sinistres et autres charges d'assurance payés			-	- 2 450		- 2 450
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Total flux de trésorerie	2 552	-	-	- 2 450	-	101
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 1	- 1	-	9	-	6
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	202	46	-	2 535	77	2 861
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	202	46	-	2 535	77	2 861

Assurance de personnes

31/12/2024						
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats d'assurance	- 16	-	1	-	-	- 15
Passifs de contrats d'assurance	1 929	56	1 085	1 200	29	4 299
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	1 912	56	1 086	1 200	29	4 284
Produits des activités d'assurance	- 3 788					- 3 788
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 21	1 248	2 042	11	3 280
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11					11
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		56				56
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 71	- 48	- 10	- 129
Charges afférentes aux activités d'assurance	11	35	1 177	1 994	2	3 218
Composante d'investissement	-		-			-
Résultat des activités d'assurance	- 3 778	35	1 177	1 994	2	- 571
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	14	-	2	9	-	25
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	26	3	13	19	1	61
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	39	3	15	28	1	86
Primes reçues	3 949					3 949
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 1 113	- 1 957		- 3 070
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 15					- 15
Total flux de trésorerie	3 935	-	- 1 113	- 1 957	-	865
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	- 11	-	1	-	-	- 10
Passifs de contrats d'assurance	2 120	93	1 165	1 265	32	4 675
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	2 109	93	1 166	1 265	32	4 664

31/12/2023						
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats d'assurance	- 18	-	-	-	-	- 18
Passifs de contrats d'assurance	1 562	47	986	1 080	24	3 699
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	1 544	47	986	1 080	24	3 681
Produits des activités d'assurance	- 3 654					- 3 654
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 22	1 219	1 943	10	3 149
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	10					10
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		29				29
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 45	23	- 7	- 29
Charges afférentes aux activités d'assurance	10	7	1 174	1 966	4	3 160
Composante d'investissement	-		-			-
Résultat des activités d'assurance	- 3 644	7	1 174	1 966	4	- 494
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	155	-	15	22	1	192
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 8	2	11	12	-	17
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	147	2	26	34	1	210
Primes reçues	3 897					3 897
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 1 118	- 1 867		- 2 985
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 19					- 19
Total flux de trésorerie	3 878	-	- 1 118	- 1 867	-	893
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 12	-	18	- 12	-	- 6
Actifs de contrats d'assurance	- 16	-	1	-	-	- 15
Passifs de contrats d'assurance	1 929	56	1 085	1 200	29	4 299
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	1 912	56	1 086	1 200	29	4 284

31/12/2023						
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	
Passifs de contrats d'assurance	104 401	-	-	-	-	104 401
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	104 401	-	-	-	-	104 401
Produits des activités d'assurance	- 1 098					- 1 098
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	588	-	-	588
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4					4
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		- 1				- 1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			4	-	-	4
Charges afférentes aux activités d'assurance	4	- 1	592	-	-	594
Composante d'investissement	- 6 406		6 406			-
Résultat des activités d'assurance	- 7 500	- 1	6 998	-	-	- 504
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 026	-	-	-	-	3 026
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 685	-	-	-	-	5 685
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	8 711	-	-	-	-	8 711
Primes reçues	7 440					7 440
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 6 998	-		- 6 998
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 8					- 8
Total flux de trésorerie	7 432	-	- 6 998	-	-	434
Transfert vers d'autres postes du bilan	38	1	-	-	-	39
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	113 081	-	-	-	-	113 081
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	113 081	-	-	-	-	113 081

2.7.21 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

	31/12/2024					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats de réassurance	4	2	-	218	7	232
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	4	2	-	218	7	232
Imputation des primes payées	- 87					- 87
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 2	-	36	-	34
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		3				3
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	- 14	- 1	- 15
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	1	-	22	- 1	22
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 87	1	-	22	- 1	- 65
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	3	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	5	-	5
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	7	-	8
Primes payées	87					87
Sommes recouvrées			-	- 66		- 66
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	87	-	-	- 66	-	21
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	5	3	-	182	6	196
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	5	3	-	182	6	196

						31/12/2023
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
(en millions d'euros)						
Actifs de contrats de réassurance	4	-	-	199	6	210
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	4	-	-	199	6	210
Imputation des primes payées	- 93					- 93
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	-	48	1	49
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		2				2
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	13	- 1	12
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	2	-	61	-	64
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 93	2	-	61	-	- 29
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	6	-	6
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	3	-	3
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	9	-	9
Primes payées	93					93
Sommes recouvrées			-	- 51		- 51
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	93	-	-	- 51	-	42
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	4	2	-	218	7	232
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	4	2	-	218	7	232

Assurance de personnes

	31/12/2024					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	140	-	35	7	-	182
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	140	-	35	7	-	182
Imputation des primes payées	- 37					- 37
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	11	7	-	18
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			3	7	-	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	-	14	14	-	28
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 37	-	14	14	-	- 9
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	2	-	-	-	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	-	-	-	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4	-	-	-	-	4
Primes payées	28					28
Sommes recouvrées			- 13	- 11		- 24
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	28	-	- 13	- 11	-	4
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	134	-	37	10	-	181
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	134	-	37	10	-	181

	31/12/2023					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	140	-	31	5	-	176
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	140	-	31	5	-	176
Imputation des primes payées	- 34					- 34
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	10	10	-	20
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			5	5	-	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	-	14	15	-	30
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 34	-	14	15	-	- 4
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	8	-	-	-	-	8
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	-	-	-	1
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	9	-	1	-	-	10
Primes payées	24					24
Sommes recouvrées			- 11	- 13		- 24
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	24	-	- 11	- 13	-	-
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	140	-	35	7	-	182
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	140	-	35	7	-	182

2.7.22 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

	31/12/2024			
(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	9	-	2	11
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	9	-	2	11
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 2	-		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 2	-	-	- 2
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	-	-	-	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-		-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 2	-	-	- 2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Primes reçues	-			-
Sinistres et autres charges d'assurance payés	-			-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
Total flux de trésorerie	-	-	-	-
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	7	-	2	9
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	7	-	2	9

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
(en millions d'euros)				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	10	-	2	12
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	10	-	2	12
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 2	-		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 2	-	-	- 3
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	1	-	-	1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 1	-		- 1
Variations liées aux services passés	- 1	-	-	- 1
Résultat des activités d'assurance	- 2	-	-	- 3
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Primes reçues	-			-
Sinistres et autres charges d'assurance payés	-			-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
Total flux de trésorerie	1	-	-	1
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	9	-	2	11
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	9	-	2	11

Assurance de personnes

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	- 60	18	27	- 15
Passifs de contrats d'assurance	693	939	1 020	2 651
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	632	957	1 047	2 637
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 170	- 170
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 94		- 94
Écarts d'expérience sur la survenance courante	9	20		29
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	9	- 73	- 170	- 235
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 110	85	55	30
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 11	- 24	35	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	13	- 3		10
Variations relatives aux services futurs	- 109	59	90	40
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 56	- 16		- 71
Variations liées aux services passés	- 56	- 16	-	- 71
Résultat des activités d'assurance	- 156	- 30	- 81	- 267
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 5	21	-	16
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4	17	20	41
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	- 1	38	20	57
Primes reçues	1 535			1 535
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 1 113			- 1 113
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 15			- 15
Total flux de trésorerie	408	-	-	408
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	- 71	20	41	- 10
Passifs de contrats d'assurance	954	946	945	2 846
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	883	965	987	2 835

	31/12/2023			
(en millions d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats d'assurance	- 51	16	18	- 18
Passifs de contrats d'assurance	481	854	1 042	2 377
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	430	869	1 060	2 359
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 183	- 183
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 94		- 94
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 3	18		15
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 3	- 76	- 183	- 262
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 123	111	54	42
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 86	- 19	105	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	- 33	6		- 27
Variations relatives aux services futurs	- 242	98	159	15
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 32	- 13		- 45
Variations liées aux services passés	- 32	- 13	-	- 45
Résultat des activités d'assurance	- 277	9	- 23	- 292
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	106	63	-	169
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 25	13	18	6
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	81	76	18	175
Primes reçues	1 538			1 538
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 1 121			- 1 121
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 19			- 19
Total flux de trésorerie	398	-	-	398
Transfert vers d'autres postes du bilan	1	3	- 7	- 3
Actifs de contrats d'assurance	- 60	18	27	- 15
Passifs de contrats d'assurance	693	939	1 020	2 651
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	632	957	1 047	2 637

Assurance vie

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	106 567	841	5 673	113 081
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	106 567	841	5 673	113 081
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 456	- 456
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 52		- 52
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 43	-		- 43
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 43	- 52	- 456	- 551
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 152	20	132	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 347	34	313	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	- 499	54	446	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
Variations liées aux services passés	4	-	-	4
Résultat des activités d'assurance	- 539	2	- 10	- 548
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	29	-	-	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 221	-	-	4 221
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 250	-	-	4 250
Primes reçues	8 638			8 638
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 6 997			- 6 997
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 7			- 7
Total flux de trésorerie	1 634	-	-	1 634
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 7	-	-	- 7
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	111 904	843	5 663	118 410
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	111 904	843	5 663	118 410

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	99 125	657	4 620	104 401
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	99 125	657	4 620	104 401
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 432	- 432
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 42		- 42
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 32	-		- 32
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 32	- 42	- 432	- 507
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 82	12	71	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 1 629	212	1 417	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	- 1	-		- 2
Variations relatives aux services futurs	- 1 713	224	1 488	- 1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
Variations liées aux services passés	4	-	-	4
Résultat des activités d'assurance	- 1 741	182	1 055	- 504
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 026	-	-	3 026
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 685	-	-	5 685
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	8 710	-	-	8 711
Primes reçues	7 440			7 440
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 6 998			- 6 998
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 8			- 8
Total flux de trésorerie	434	-	-	434
Transfert vers d'autres postes du bilan	39	2	- 2	39
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	106 567	841	5 673	113 081
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	106 567	841	5 673	113 081

2.7.23 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

Assurance de personnes

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats de réassurance	93	33	49	175
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	93	33	49	175
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 5	- 5
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 1		- 1
Ecart d'expérience sur la survenance courante	- 3	1		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 3	-	- 5	- 8
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 1	-	-	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1	- 3	2	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	-	- 3	2	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	4	-		3
Variations liées aux services passés	4	-	-	3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-
Résultat net des contrats de réassurance	1	- 3	- 3	- 5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	2	1	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	1	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	2	2	1	4
Primes payées	9			9
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	- 13			- 13
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
Total flux de trésorerie	- 3	-	-	- 3
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	94	31	47	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	94	31	47	171

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats de réassurance	85	30	56	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	85	30	56	171
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 5	- 5
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 1		- 1
Ecart d'expérience sur la survenance courante	- 4	-		- 3
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 4	- 1	- 5	- 9
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 1	-	1	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	3	-	- 3	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	2	1	- 2	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	5	-		5
Variations liées aux services passés	5	-	-	5
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-
Résultat net des contrats de réassurance	3	-	- 7	- 5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	6	2	-	8
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	1
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	6	3	-	9
Primes payées	10			10
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	- 11			- 11
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
Total flux de trésorerie	- 1	-	-	- 1
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	93	33	49	175
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	93	33	49	175

2.7.24 Marge sur services contractuels et produits des activités d'assurance par méthode de transition

La reconnaissance du stock de CSM à la date de transition du segment Assurance vie, dont les contrats sont évalués selon le modèle VFA, distingué par méthode de transition, a été présentée dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2023, dans le chapitre 2.5.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17.

Assurance de personnes

				31/12/2024
	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats traités selon l'approche de la juste valeur à la transition	Affaires nouvelles et contrats traités selon l'approche rétrospective complète à la transition	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Produits des activités d'assurance	913	229	2 646	3 788
Marge sur services contractuels à l'ouverture des contrats d'assurance	713	219	114	1 047
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	- 113	- 36	- 22	- 170
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			55	55
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	11	9	15	35
Produits ou charges financières nettes des contrats d'assurance émis	14	1	5	20
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels à la clôture des contrats d'assurance	626	194	167	987
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à l'ouverture	-	48	1	49
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-	- 5	-	- 5
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	2	-	2
Produits ou charges financières nettes des contrats de réassurance détenus	-	1	-	1
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à la clôture	-	45	2	47

				31/12/2023
	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats traités selon l'approche de la juste valeur à la transition	Affaires nouvelles et contrats traités selon l'approche rétrospective complète à la transition	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Produits des activités d'assurance	974	277	2 402	3 654
Marge sur services contractuels à l'ouverture des contrats d'assurance	742	264	53	1 060
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	- 126	- 42	- 15	- 183
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			54	54
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	82	1	23	105
Produits ou charges financières nettes des contrats d'assurance émis	14	1	2	18
Transfert vers d'autres postes du bilan		- 4	- 2	- 7
Marge sur services contractuels à la clôture des contrats d'assurance	713	219	114	1 047
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à l'ouverture	-	55	-	56
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-	- 5	-	- 5
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			1	1
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	- 3	-	- 3
Produits ou charges financières nettes des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à la clôture	-	48	1	49

2.7.25 Affaires nouvelles assurance

	31/12/2024									
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	
Estimation de la valeur actuelle des sorties de	-	-	-	256	599	855	4 001	6	4 008	4 862
Montants des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	3	11	14	6	1	7	21
Charge de sinistres et autres charges attribuables	-	-	-	253	588	841	3 995	6	4 001	4 841
Estimation de la valeur actuelle des entrées de	-	-	-	- 331	- 634	- 965	- 4 154	- 6	- 4 160	- 5 125
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	21	65	85	20	-	20	105
Marge sur services contractuels	-		-	55		55	132		132	187
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires		-	-		30	30		-	-	30

										31/12/2023
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	
Estimation de la valeur actuelle des sorties de	-	-	-	240	770	1 010	2 995	14	3 009	4 020
Montants des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	3	15	18	7	1	8	26
Charge de sinistres et autres charges attribuables	-	-	-	237	755	992	2 988	13	3 001	3 994
Estimation de la valeur actuelle des entrées de	-	-	-	- 314	- 819	- 1 133	- 3 078	- 14	- 3 091	- 4 224
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	20	91	111	12	-	12	123
Marge sur services contractuels	-		-	54		54	71		71	124
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires		-	-		42	42		-	-	43

2.7.26 Affaires nouvelles réassurance

	31/12/2024									
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs	-	-	-	- 2	-	- 2	-	-	-	- 2
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs	-	-	-	2	-	2	-	-	-	2
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels	-		-	-		-	-		-	-
Recouvrement de pertes comptabilisés lors de la comptabilisation initiale		-	-		-	-		-	-	-

	31/12/2023									
	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	
(en millions d'euros)										
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs	-	-	-	- 2	-	- 2	-	-	-	- 2
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs	-	-	-	3	-	3	-	-	-	3
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels	-		-	- 1		- 1	-		-	- 1
Recouvrement de pertes comptabilisés lors de la comptabilisation initiale		-	-		-	-		-	-	-

2.7.27 Échéancier de reconnaissance de la CSM

(en millions d'euros)					31/12/2024
	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	1 131	1 560	2 153	1 807	6 651
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	2
Assurance de personnes	269	278	250	190	987
Assurance vie	862	1 281	1 903	1 617	5 663
Contrats de réassurance	9	10	12	16	47
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	-
Assurance de personnes	9	10	12	16	47
Assurance vie	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)					31/12/2023
	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	1 299	1 765	2 315	1 343	6 722
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	2
Assurance de personnes	284	296	271	195	1 047
Assurance vie	1 014	1 468	2 044	1 147	5 673
Contrats de réassurance	9	11	12	17	49
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	-
Assurance de personnes	9	11	12	17	49
Assurance vie	-	-	-	-	-

2.7.28 Autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2024 Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette
Dettes fiscales et sociales	162	150
Dettes sur personnel	78	71
Appels de marge créditeurs	6	88
Dettes sur associés	4	4
Comptes de régularisation	14	66
Créditeurs divers	92	120
Total	356	498

2.8 Notes relatives au compte de résultat

2.8.1 Produits des activités d'assurance

	31/12/2024			
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié	3	1 479	1 150	2 632
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	3	1 469	1 146	2 617
<i>Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services</i>	-	170	456	626
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier écoulé sur la période</i>	-	93	52	146
<i>Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période</i>	2	1 208	636	1 846
<i>Autres montants</i>	-	- 3	3	-
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	11	4	15
Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié	2 647	2 309	-	4 956
Total des produits des activités d'assurance	2 650	3 788	1 150	7 589

	31/12/2023			
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié	3	1 478	1 098	2 579
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	3	1 468	1 094	2 565
<i>Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services</i>	-	183	432	615
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier écoulé sur la période</i>	-	94	42	136
<i>Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période</i>	3	1 191	606	1 799
<i>Autres montants</i>	-	-	14	15
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	10	4	14
Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié	2 543	2 176	-	4 719
Total des produits des activités d'assurance	2 546	3 654	1 098	7 298

2.8.2 Résultat financier net

	31/12/2024				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	33	55	1 296	155	1 539
Autres produits de placement	33	30	2 905	212	3 180
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	- 10	- 8	- 18
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	23	12	29	104	167
Résultat financier lié aux placements	88	97	4 219	463	4 868
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	- 4 221	-	- 4 221
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	- 52	- 61	-	-	- 113
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	- 12	- 25	- 29	-	- 66
Perte de change	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 65	- 86	- 4 250	-	- 4 401
Intérêts capitalisés / crédités	5	2	-	-	7
Autres variations	3	3	-	-	5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	8	4	-	-	12
Résultat financier net	31	15	- 31	463	479
dont comptabilisé en résultat					
Résultat financier lié aux placements	66	85	4 190	359	4 700
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 52	- 61	- 4 221	-	- 4 335
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	5	2	-	-	7
dont comptabilisé en capitaux propres					
Résultat financier lié aux placements	23	12	29	104	167
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 12	- 25	- 29	-	- 66
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	3	3	-	-	5

	31/12/2023				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	31	47	1 184	151	1 413
Autres produits de placement	32	63	4 436	40	4 570
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	- 1	- 2
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	140	193	3 026	533	3 892
Résultat financier lié aux placements	202	302	8 646	723	9 874
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	- 5 712	-	- 5 712
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	- 35	- 46	-	-	- 81
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	- 64	- 164	- 2 998	-	- 3 226
Perte de change	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 99	- 210	- 8 711	-	- 9 020
Intérêts capitalisés / crédités	3	1	-	-	4
Autres variations	6	8	-	-	15
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	9	10	-	-	19
Résultat financier net	112	102	- 65	723	872
dont comptabilisé en résultat					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	<i>63</i>	<i>110</i>	<i>5 619</i>	<i>190</i>	<i>5 982</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	<i>- 34</i>	<i>- 17</i>	<i>- 5 685</i>	<i>-</i>	<i>- 5 736</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3</i>
dont comptabilisé en capitaux propres					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	<i>140</i>	<i>193</i>	<i>3 026</i>	<i>533</i>	<i>3 892</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	<i>- 66</i>	<i>- 192</i>	<i>- 3 026</i>	<i>-</i>	<i>- 3 284</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>15</i>

2.8.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

	31/12/2024		
(en millions d'euros)	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	1 666	- 128	1 539
Effets publics et valeurs assimilées	687	-	687
Autres obligations et titres à revenus fixes	821	-	821
Prêts et créances	158	- 128	31
Total	1 666	- 128	1 539

	31/12/2023		
(en millions d'euros)	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	1 507	- 94	1 413
Effets publics et valeurs assimilées	629	-	629
Autres obligations et titres à revenus fixes	757	-	757
Prêts et créances	121	- 94	27
Total	1 507	- 94	1 413

2.8.4 Autres produits des placements

	31/12/2024						
(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Revenus des instruments de dettes	-	570	-				570
Effets publics et valeurs assimilées	-	3	-				3
Autres obligations	-	152	-				152
OPCVM Monétaires	-	2	-				2
Autres OPCVM	-	25	-				25
Prêts et créances		32					32
Autres instruments de dettes	-	356	-				356
Revenus des instruments de capitaux propres	-	571			181		753
Actions	-	458			41		499
Placements financiers immobiliers	-	114			2		116
Titres de participation	-	-			138		138
Revenus des immeubles de placement		98	-			-	98
Revenus des instruments dérivés		5	-				5
Autres revenus et charges financières		102	-				102
Variations de juste valeur	-	1 659	-				1 659
Actifs financiers	-	1 732	-				1 732
Immeubles de placement	-	- 70	-				- 70
Immeubles d'exploitation	-	- 3	-				- 3
Décomptabilisation des instruments financiers	-	-	-	- 6		-	- 6
Total autres produits des placements	-	3 005	-	- 6	181	-	3 180

							31/12/2023
(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Revenus des instruments de dettes	-	591	-				591
Effets publics et valeurs assimilées	-	1	-				1
Autres obligations	-	184	-				184
OPCVM Monétaires	-	3	-				3
Autres OPCVM	-	24	-				24
Prêts et créances		49					49
Autres instruments de dettes	-	330	-				330
Revenus des instruments de capitaux propres	-	524	-		121		645
Actions	-	388			34		422
Placements financiers immobiliers	-	135			2		138
Titres de participation	-	-			85		85
Revenus des immeubles de placement		98	-			-	98
Revenus des instruments dérivés		7	-				7
Autres revenus et charges financières		65	-				65
Variations de juste valeur	-	3 244	-				3 244
Actifs financiers	-	3 721	-				3 721
Immeubles de placement	-	- 449	-				- 449
Immeubles d'exploitation	-	- 28	-				- 28
Décomptabilisation des instruments financiers	-	-	-	- 79		-	- 79
Total autres produits des placements	-	4 528	-	- 79	121	-	4 570

2.8.5 Charges de gestion

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	296	289
Impôts et taxes	54	49
Dotations aux amortissements et dépréciations	8	7
Autres frais de gestion courante	366	349
Total frais généraux	724	693
Commissions	2 001	2 009
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	- 21	- 27
Total frais comptabilisés au compte de résultat	2 703	2 676
<i>Dont frais rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance »</i>	<i>2 558</i>	<i>2 546</i>
<i>Dont frais non rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « autres charges d'exploitation »</i>	<i>145</i>	<i>129</i>

2.8.6 Charge de financement

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	49	36
Dettes de financement représentées par des titres	13	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	2
Autres dettes de financement	-	-
Total	63	38

2.8.7 Charge d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles	- 317	- 261
Impôts différés	8	28
Total	- 309	- 232

2.8.8 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	En %	Montant	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 305		1 063
Charge d'impôt théorique	25,8 %	337	25,8 %	275
Effets liés à la fiscalité des titres	- 3,5 %	- 46	- 3,8 %	- 40
Impôts antérieurs et crédits d'impôt	- 1,2 %	- 15	- 0,4 %	- 4
Autres	2,5 %	33	0,2 %	2
Impôt effectif	23,7 %	309	21,8 %	232

2.9 Autres informations

2.9.1 Effectifs

<i>(Effectifs moyens en équivalent temps plein)</i>	31/12/2024	31/12/2023
France	3 259	3 153
International	45	34
Total	3 304	3 187

En complément, l'effectif de fin de période au 31 décembre 2024 est de 3 408 salariés.

2.9.2 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros)</i>	PWC	KPMG	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1	1	-	2
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-
Total	1	1	-	2

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des missions visant à émettre un rapport d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	PWC	KPMG	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1	1	-	2
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-
Total	1	1	-	3

2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,5%	3,2%

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	Clôture 2023	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2024
Montant de l'engagement	36	1	-	2	-	2	-	1	- 1	-	41
Contrat d'assurance	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Provision	34	1	-	2	-	2	-	1	- 1	-	39

La duration moyenne de la provision relative aux indemnités de fin de carrière est de 20,86 années.

Sensibilité de la provision au taux d'actualisation

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impact de la hausse de 0,5 % des taux d'actualisation	- 3	- 2
Impact de la baisse de 0,5 % des taux d'actualisation	3	2

2.9.4 Courbe des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

Courbe des taux IFRS 17	31/12/2024	31/12/2023
Taux 1 an	3,1%	4,0%
Taux 5 ans	3,0%	3,0%
Taux 10 ans	3,1%	3,1%
Taux 20 ans	3,1%	3,1%
Taux 30 ans	3,0%	3,0%

2.9.5 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier

Le GACM applique une approche quantile basée sur la *Value at Risk* (VaR) pour l'ensemble des risques. Le GACM considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

2.9.6. Hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus	8 010	10 097
Cautions bancaires garantissant des prêts	328	328
Engagements reçus sur actifs (reverse repos, cross currency swap)	7 676	9 764
Engagements sur actifs immobiliers	-	-
Avals et cautions	5	5
Autres engagements reçus	-	1
Engagements donnés	5 761	5 645
Engagements sur actifs ou revenus	5 348	5 257
Nantissements	279	258
Engagements sur actifs immobiliers	-	-
Engagements à terme	-	-
Avals et cautions	-	-
Autres engagements donnés	134	130
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	133	136

2.9.7 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 3 111 millions d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)		31/12/2024		31/12/2023		
Dénomination sociale	Siège social	Valeur au bilan	Détention	Valeur au bilan	Résultat	Capitaux propres
ARDIAN HOLDING	Paris	1 234	19 %	976	159	560
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	745	12 %	751	53	6 948
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	390	10%	315	332	3 503
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		76	19%	78		
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	127	10 %	121	-	1 206
SERENIS ASSURANCES	Valence	88	100 %	76	1	64

2.10 Gestion des risques

2.10.1 Gestion des risques d'assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités du GACM développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- Les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance *a priori* des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- Le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;

- L'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- Le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- Le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- La fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- La fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

Analyse de concentration

La répartition de l'estimation des flux de trésorerie futurs par zone géographique se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	115 752	109 935
Autres	1 730	1 663
Total	117 481	111 598

Analyse de sensibilité

	31/12/2024		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Rachats massifs de 10%	10	-	- 347
Contrats d'assurance	10	-	- 347
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers			

	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Rachats massifs de 10%	3	- 7	- 341
Contrats d'assurance	3	- 7	- 341
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers			

	31/12/2024		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Hausse de la mortalité de 5%	- 44	- 38	- 114
Contrats d'assurance	- 44	- 38	- 114
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers			

Évolution de l'estimation de la charge totale non actualisée sur les sinistres par année de survenance

Assurance de biens et responsabilité :

[illegible]

Assurance de personnes :

[illegible]

2.10.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement, dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière, et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont également intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- Le risque de marché (dont risque de taux, actions et assimilés, change) ;
- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Le risque de liquidité ;

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- Le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- Le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- Les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- Le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
- La fonction clé gestion des risques.

Gestion des risques marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales d'assurance vie, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Dans le cadre du suivi du risque de marché, des études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- Projections de flux à l'actif et au passif ;
- Suivi des durations de l'actif et du passif ;
- Décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- Composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- Composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- Points morts actions.

Gestion du risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne principalement l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- Un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- Un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Sur les autres branches d'activité, le risque de taux se manifeste par :

- L'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- La perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Le comité financier, composé de membres de la direction, définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par les conseils d'administration des entités du GACM SA et le conseil de surveillance du GACM SA. Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Exposition et concentration au risque de taux :

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Taux fixe	Taux variable	Total
Instruments de dettes			
Effets publics et valeurs assimilées	33 822	-	33 822
Autres obligations	46 246	42	46 288
OPCVM Monétaires	5 278	-	5 278
Autres OPCVM	1 832	16 672	18 504
Prêts et créances	3 912	3 798	7 710
Autres instruments de dettes	4 609	6 663	11 272
Total	95 699	27 175	122 874

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Taux fixe	Taux variable	Total
Instruments de dettes			
Effets publics et valeurs assimilées	31 148	-	31 148
Autres obligations	44 800	240	45 040
OPCVM Monétaires	5 005	-	5 005
Autres OPCVM	2 431	14 573	17 003
Prêts et créances	6 728	3 229	9 957
Autres instruments de dettes	4 417	6 139	10 555
Total	94 529	24 180	118 709

Analyse de sensibilité au risque de taux :

	31/12/2024		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Hausse de 50 bp des taux sans risque	- 1	- 217	272
Contrats d'assurance	13	1 515	272
Contrats de réassurance	-	- 9	-
Instruments financiers	- 13	- 1 723	-
Baisse de 50 bp des taux sans risque	1	228	- 405
Contrats d'assurance	- 13	- 1 604	- 405
Contrats de réassurance	-	10	-
Instruments financiers	14	1 822	-

	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Hausse de 50 bp des taux sans risque	- 4	- 186	224
Contrats d'assurance	202	1 736	224
Contrats de réassurance	-	- 9	-
Instruments financiers	- 206	- 1 913	-
Baisse de 50 bp des taux sans risque	6	213	- 380
Contrats d'assurance	- 201	- 1 806	- 380
Contrats de réassurance	-	10	-
Instruments financiers	207	2 009	-

Gestion du risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. L'assureur peut être amené à constater des dépréciations sur ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Le suivi et la gestion du risque actions et assimilés sont mis en œuvre dans le cadre du processus de détermination de l'enveloppe annuelle d'investissement en actifs risqués. Cette étude est réalisée périodiquement, afin d'assurer la cohérence entre les investissements réalisés au cours de l'année et l'appétence au risque retenu. Elle fournit une fourchette d'investissement (ou de désinvestissement) en actifs risqués.

L'objectif est de définir les investissements minimaux et maximaux en actifs risqués (actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent de conserver un minimum d'actifs obligataires pour couvrir les flux de passif probables à moyen terme, de préserver une partie du résultat net de la société à un an dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers et de limiter l'augmentation annuelle de la part en actifs risqués afin de lisser les points d'entrée.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du GACM SA.

Analyse de sensibilité au risque actions :

31/12/2024			
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Baisse de 20% du prix des actions	- 38	- 274	- 792
Contrats d'assurance	5 066	5 095	- 792
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers	- 5 104	- 5 368	-

31/12/2023			
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<i>(en millions d'euros)</i>			
Baisse de 20% du prix des actions	- 43	- 261	- 665
Contrats d'assurance	4 278	4 321	- 665
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers	- 4 321	- 4 582	-

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport

à l'euro. Le portefeuille d'actifs du GACM est très peu exposé aux devises étrangères.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- Limites d'exposition par émetteur : ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences de notation ;

- Limites d'exposition par classe de notation.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

La gestion du risque de contrepartie sur les opérations financières se fait à plusieurs niveaux également :

- Des règles de sélection des contreparties qui permettent de limiter le risque, les opérations étant réalisées avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral ;
- Des limites de positions par contrepartie ;

- Un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- Des règles de sélection des réassureurs ;
- Des critères sur les titres acceptés en nantissement.

Analyse du risque de crédit :

La répartition de la valeur brute des instruments de dettes par rating, selon la méthode du rating médian, et par bucket IFRS 9 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Administrations générales :			
AAA	3 213	-	-
AA	21 254	-	-
A	2 607	-	-
BBB	-	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	-	-	-
Total administrations générales	27 074	-	-
Etablissements de crédit :			
AAA	11 744	-	-
AA	6 979	-	-
A	9 685	-	-
BBB	3 016	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	286	-	-
Total établissements de crédit	31 710	-	-
Grandes entreprises :			
AAA	423	-	-
AA	2 511	-	-
A	10 418	-	-
BBB	6 983	-	-
BB ou <BB	-	18	-
NR	1 839	-	15
Total grandes entreprises	22 174	18	15
Autres :			
A	497	-	-
BBB	567	-	-
NR	612	-	13
Total autres	1 677	-	13
Total	82 636	18	28

	31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>(en millions d'euros)</i>			
Administrations générales :			
AAA	2 727	-	-
AA	18 557	-	-
A	2 625	-	-
BBB	93	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	-	-	-
Total administrations générales	24 002	-	-
Etablissements de crédit :			
AAA	12 483	-	-
AA	12 154	-	-
A	5 631	-	-
BBB	2 861	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	276	-	-
Total établissements de crédit	33 405	-	-
Grandes entreprises :			
AAA	399	-	-
AA	2 113	-	-
A	10 392	-	-
BBB	6 874	-	-
BB ou <BB	73	-	-
NR	1 884	-	15
Total grandes entreprises	21 735	-	15
Autres :			
A	416	-	-
BBB	622	-	-
NR	588	-	3
Total autres	1 626	-	3
Total	80 768	-	18

Garanties pour prêts de titres (données et reçues) :

(en millions d'euros)	Pourcentage de l'exposition soumise à des exigences de garantie	
	31/12/2024	Principal type de garantie détenue
Instruments dérivés	100%	Numéraire
Reverse Repo	100%	Titres garantis
Pensions	100%	Numéraire

(en millions d'euros)	Pourcentage de l'exposition soumise à des exigences de garantie	
	31/12/2023	Principal type de garantie détenue
Instruments dérivés	100%	Numéraire
Reverse Repo	100%	Obligations
Pensions	100%	Numéraire

Concentration des placements des activités d'assurance par zone géographique :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	94 947	92 895
Pays-Bas	7 892	5 898
Luxembourg	6 963	6 627
Etats-Unis	5 972	5 697
Allemagne	4 796	5 137
Royaume-Uni	4 702	4 267
Espagne	4 319	4 096
Belgique	2 133	2 229
Autres	13 748	14 044
Total	145 472	140 890

Analyse de sensibilité sur spread obligataire :

	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Hypothèse basse 1 Notch	Hypothèse basse 2 Notch
<i>(en millions d'euros)</i>			
Valeur comptable brute	82 682	82 682	82 682
Provisions pour pertes	53	61	86
Part des actifs en Bucket 2	0,02%	0,04%	1,58%

	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Hypothèse basse 1 Notch	Hypothèse basse 2 Notch
<i>(en millions d'euros)</i>			
Valeur comptable brute	80 787	80 787	80 787
Provisions pour pertes	43	52	89
Part des actifs en Bucket 2	0,00%	0,19%	2,30%

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM gère le risque de liquidité de plusieurs façons :

- Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les dix prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;

- Des stress tests de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins des entités du GACM en termes d'actifs cessibles en cas de situation de stress ;
- Des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

Un « plan d'urgence liquidité » permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des entités d'assurance vie du GACM et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

Analyse de maturité des instruments financiers :

	31/12/2024							
(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Placements financiers								
au coût amorti	-	6				10	4	19
à la juste valeur par capitaux propres	6 065	6 124	6 561	5 463	5 750	52 647	4 405	87 014
à la juste valeur par résultat	294	49	39	8	979	3 823	50 379	55 571
Total actifs financiers	6 359	6 179	6 600	5 471	6 728	56 479	54 788	142 605
Dettes de financement								
dettes subordonnées	115	49	- 1	- 1	499	1 247		1 908
dettes de financement représentées par des titres	12	-	-	-	500	-	-	511
dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	35	-	-	-	35
autres dettes de financement	8	4	3	2	2	1	18	38
Total passifs financiers	136	53	2	35	1 001	1 248	18	2 492

	31/12/2023							
(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Placements financiers								
au coût amorti	-	6	-	-	-	16	-	22
à la juste valeur par capitaux propres	8 349	6 193	6 186	6 356	5 398	48 216	4 094	84 792
à la juste valeur par résultat	220	279	48	43	620	4 330	47 592	53 132
Total actifs financiers	8 569	6 478	6 234	6 399	6 018	52 562	51 686	137 946
Dettes de financement								
dettes subordonnées	165	99	49	- 1	- 1	1 248	-	1 559
dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-	-	-
dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	-	35	-	-	35
autres dettes de financement	5	3	3	1	-	-	17	29
Total passifs financiers	170	102	52	-	34	1 248	17	1 623

Analyse de maturité des contrats d'assurance et de réassurance :

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la maturité des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance et de réassurance. Les contrats PAA sont exclus de cette analyse.

	31/12/2024							
(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Contrats d'assurance	2 317	3 112	3 337	3 577	3 853	98 407	114 603	
Contrats de réassurance	6	6	6	6	5	96	124	
Total	2 323	3 118	3 343	3 583	3 859	98 503	114 727	

	31/12/2023							
(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Contrats d'assurance	1 878	3 035	3 297	3 489	3 722	93 586	109 007	
Contrats de réassurance	4	7	6	5	5	99	126	
Total	1 882	3 042	3 302	3 495	3 727	93 685	109 133	

Montants payables à vue :

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montants payables à vue	106 345	100 734
Valeur comptable	118 928	113 567

2.10.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

